

Les Organisations paysannes
et rurales (OPR)
pour un développement durable
en faveur des pauvres

*Compte rendu de l'atelier de Paris
30-31 octobre 2006*



Marie-Rose MERCOIRET
Denis PESCHE
Pierre Marie BOSCH

Travail ayant bénéficié d'un financement du Ministère des Affaires étrangères (Direction des Politiques de développement), du Ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction Générale des Politiques Economique et Internationale), du Fida et de la Banque mondiale.

Le contenu du présent document n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

Sommaire

INTRODUCTION	5
1 – LE WDR 2008 ET SES PRINCIPAUX MESSAGES :	7
2 – UNE TENDANCE GLOBALE A L’EMERGENCE ET AU RENFORCEMENT D’ORGANISATIONS PAYSANNES	8
3 – DES RESULTATS INDENIABLES MAIS TRES CONTRASTES	12
Les OPR permettent d’améliorer l’accès des agriculteurs familiaux aux marchés et rendent ces derniers plus favorables aux pauvres	12
Les OPR facilitent et accélèrent l’innovation agricole	14
Les OPR contribuent à la construction de dynamiques de développement local.....	16
La capacité des OPR à influencer sur les centres de décision politique s’accroît	17
4 – COMMENT APPRECIER LES RESULTATS ET L’IMPACT DES OPR ? LEURS FONCTIONS ET LEUR ARTICULATION	19
5 – OPR ET CONSTRUCTION DE L’ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL : VERS UN REEQUILIBRAGE DANS LES RELATIONS ETAT- MARCHES-SOCIETE CIVILE	23
6 – DES « MESSAGES » PRIORITAIRES POUR LE WDR 2008	27
7 – LA CONTRIBUTION DES OPR AU DEBAT SUR LA PREMIERE VERSION DU WDR, DEBUT 2007	31
ANNEXE	
ANNEXE 1 - Messages proposés par les participants.....	35
ANNEXE 2 - Proposition alternative pour la formulation des messages.....	39
ANNEXE 3 - Programme de l’atelier.....	40
ANNEXE 4 - Liste et coordonnées des participants	42

Introduction

■ Historique de l'atelier

Chaque année, la Banque mondiale publie un rapport sur le Développement dans le monde (WDR) qui est consacré à un thème particulier. Pour 2008, le thème retenu est « L'Agriculture pour le développement ». Afin d'alimenter le contenu du rapport, des consultations sont organisées sur les divers sujets qui seront abordés. La première version du rapport doit être terminée en décembre 2006. Début 2007, elle sera soumise au débat dans le cadre de plusieurs ateliers. La version définitive du rapport sera publiée en juin 2007.

Les rédacteurs du WRD ont jugé important d'intégrer dans différents chapitres de ce rapport des éléments sur les rôles joués par les Organisations paysannes et rurales (OPR), face aux défis auxquels sont actuellement confrontés les agriculteurs. En accord avec l'équipe chargée par la Banque mondiale de la rédaction du rapport, le Ministère français des Affaires étrangères (MAE), le Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) et le FIDA ont décidé d'organiser un atelier de travail de deux jours sur le thème « Les OPR pour un développement durable en faveur des pauvres ». Cet atelier s'est tenu les 30 et 31 octobre 2006, à Paris, et son organisation matérielle et technique en a été confiée au Cirad-Tera, et en particulier à l'unité de recherche « Action collective, marchés et politiques publiques » qui est aussi l'auteur du présent compte-rendu. Le Cirad-Tera a effectué les différentes tâches qui lui étaient confiées sous la responsabilité du MAE.

■ Objectifs et déroulement de l'atelier

Conformément aux décisions prises par les organisateurs (réunion du 14 septembre à Paris), et ainsi que cela a été rappelé lors de l'ouverture par les représentants du MAE, du MAP et du FIDA, l'atelier avait deux objectifs :

- alimenter la réflexion des rédacteurs du WDR 2008, sur le thème des OPR : (1) faire le point sur le rôle des organisations paysannes et rurales dans la définition et la mise en œuvre d'un développement agricole qui favorise les agricultures familiales et contribue ainsi à la réduction de la pauvreté rurale ; (2) caractériser les contraintes auxquelles sont confrontées les OPR ainsi que les défis qui découlent pour elles des évolutions du contexte de l'activité agricole.
- formuler des propositions concernant la mise en débat de la version provisoire du WDR 2008, dans et avec les OPR, au début de l'année 2007.

L'atelier a été organisé en 9 séances (cf. programme en annexe 3).

Séance 1 : objectifs de l'atelier, résultats attendus et méthode de travail.

Séance 2 : présentation du plan détaillé (outline) du rapport, en l'état actuel, et premier débat ; discussion sur la participation des OPR au débat sur la première version du rapport, début 2007.

Séance 3 : les OPR, le renforcement du pouvoir des agriculteurs et les résultats de l'action collective.

Séance 4 : OPR et accès aux marchés.

Séance 5 : OPR et innovation agricole.

Séance 6 : OPR, décentralisation et développement local.

Séance 7 : OPR et politiques publiques.

Séance 8 : OPR et construction de l'environnement institutionnel.

Séance 9 : « table-ronde » sur les messages prioritaires pour le WDR 2008 concernant le rôle des OPR.

L'élaboration de propositions concernant la participation des OPR, début 2007, au débat sur la première version du WDR 2008, a été confiée à un groupe de travail composé de responsables d'OPR des différentes sous-régions représentées à l'atelier avec la contribution de représentants du MAE et du FIDA. Ces propositions ont été présentées et débattues en réunion plénière le mardi 31 octobre, à l'issue de la séance 7.

■ Plan du compte rendu

Le présent rapport s'efforce :

- de rendre compte des apports liés aux présentations introductives des différentes séances et aux débats qui les ont suivis ;
- de présenter le compte-rendu selon un plan qui le rende plus lisible que des « actes » reprenant chacune des séances, de façon chronologique ;
- d'intégrer les « messages » transmis par les participants au fil des séances et lors de la dernière séance.

Le compte-rendu est organisé en 7 points.

- Le WDR et ses principaux messages
- Une tendance globale à l'émergence et au renforcement des OPR
- Des résultats importants mais contrastés.
- Les principales fonctions des OPR. Comment apprécier les résultats et l'impact des OPR ?
- Vers un rééquilibrage des relations entre Etat-marchés-société civile
- Des « messages prioritaires » pour le WDR 2008
- La participation des OPR au débat, début 2007, sur la première version du WDR.

Figurent en annexe :

- 1 la transcription des « messages » des participants lors de la table ronde qui a clôturé l'atelier ;
 - 2 une autre transcription des messages ;
 - 3 et 4 le programme de l'atelier et la liste des participants ;
- Cédérom joint : les interventions introductives (powerpoints ou résumés des interventions faites sans support).

Remerciements

Malgré les délais extrêmement courts d'organisation de l'atelier, la mobilisation des personnes invitées a été très forte. Les organisateurs tiennent à remercier tous les participants pour avoir accepté de bouleverser leurs agendas afin de participer à l'atelier ainsi que pour la richesse et la qualité de leurs contributions.

1 - Le WDR 2008 et ses principaux messages : présentation et débats

■ L'introduction (A. de Janvry) en sept points

(cf. power-point dans le CD-ROM d'accompagnement).

1. Qu'est-ce que le Rapport sur le développement dans le monde (WDR) ?
2. Le processus de consultation pour l'élaboration du WDR 2008.
3. Pourquoi un rapport sur l'agriculture ?
 - un grand secteur d'activité économique privée ;
 - un grand secteur social : une forme de vie ;
 - un grand utilisateur de ressources naturelles.
4. Pourquoi est-il si important d'investir dans l'agriculture pour le développement ?
 - l'agriculture, moteur de la croissance nationale dans beaucoup de pays ;
 - la croissance agricole peut être efficace pour réduire la pauvreté ;
 - certains sous-secteurs ont un avantage comparatif décisif ;
 - l'agriculture doit réduire sa consommation en ressources naturelles et peut offrir des services environnementaux.
5. Le monde agricole a radicalement changé depuis 1982, date du dernier WDR consacré à l'agriculture :
 - globalisation, ajustement structurel, technologies... ;
 - montée des différences au niveau national, régional et des ménages.
6. Trois catégories de pays selon la part de l'agriculture dans le PIB et l'importance de la pauvreté rurale :
 - pays urbanisés (Brésil, Argentine, etc.) ;
 - pays basés sur l'agriculture (Bénin, Tanzanie, Laos, etc.) ;
 - pays en transformation (Thaïlande, etc.).
7. Cinq principaux messages :
 - renverser le sous-investissement dans l'agriculture ;
 - exploiter de nouvelles sources de croissance agricole ;
 - rendre la croissance plus favorable aux pauvres et plus soutenable ;
 - réduire les risques et la vulnérabilité aux chocs ;
 - collaborer pour affronter les problèmes globaux.

La question centrale de l'atelier était donc : « Quels messages pour le WDR sur le rôle des organisations de producteurs dans l'agriculture pour le développement ? »

■ Les principaux points soulevés dans le débat

LA NECESSITE D'UN BILAN-DIAGNOSTIC : LES LEÇONS DES POLITIQUES PUBLIQUES
MISES EN ŒUVRE DEPUIS 1982

« Ce n'est pas une fatalité que l'agriculture produise des pauvres ; quand cela se produit c'est qu'il y a des causes... ; il faut les identifier » ;

« Il faut savoir pourquoi la situation des petits producteurs est comme elle est aujourd'hui ; il faut savoir où l'on s'est trompé... » ;

« La question est de savoir qui va satisfaire la demande alimentaire : des millions de petits producteurs ou une petite poignée de grands propriétaires ? ».

DES REMARQUES SUR LES MESSAGES PRIORITAIRES DU WDR

« La valorisation des sources de croissance de l'agriculture sur les marchés à l'exportation pose des problèmes : nous l'avons fait, mais nous n'avons pas été compétitifs car les prix ont baissé et nous avons eu des problèmes alimentaires ; en Afrique, la priorité est de produire pour assurer d'abord la sécurité alimentaire de la population ».

« La réduction des risques et de la vulnérabilité aux chocs induit la nécessité d'interventions publiques pour réguler les marchés ; le marché seul ne peut répondre aux aspirations des populations rurales »

« Nous travaillons pour une agriculture durable mais les gouvernements ont des politiques différentes... ».

2 - Une tendance globale à l'émergence et au renforcement d'organisations paysannes et rurales

■ Les points soulevés dans les interventions introductives

⇒ Les OPR émergent (ou se réorganisent) dans des périodes marquées par une accélération des processus de transformation et de modernisation de l'agriculture, par une intégration accrue des ruraux au marché ou par la modification des conditions dans lesquelles s'effectue cette intégration. Elles sont des structures d'intermédiation qui se construisent à l'interface entre les sociétés rurales et leur environnement ; elles ont pour but de régler les relations entre les agriculteurs et les acteurs économiques, institutionnels et politiques extérieurs. Les OPR s'efforcent d'une part, d'accompagner les changements qui s'opèrent, et d'autre part, de négocier les conditions (générales et particulières) pour que les ruraux abordent les changements et recompositions de leurs activités dans des conditions favorables : nature et rythme des changements, mesures d'accompagnement, etc.

« Pour les agriculteurs, l'organisation n'est pas une mode même si cela l'est pour certains accompagnateurs ». Dans la plupart des pays de l'OCDE (UE, USA, Canada) les organisations de producteurs occupent une place centrale dans l'approvisionnement en facteurs de production et surtout dans la commercialisation des produits (coopératives). Elles jouent un rôle très important dans la représentation des intérêts des agriculteurs auprès des pouvoirs publics, à l'échelon national et parfois sous-régional (UE).

Dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, des organisations de producteurs ont été mises en place depuis des décennies, par les organismes de développement et les pouvoirs publics ; elles ont été, pendant longtemps, conçues comme des instruments nécessaires à la mise en œuvre de stratégies de développement le plus souvent définies sans concertation avec les agriculteurs. Cela est par exemple le cas des coopératives dans de nombreux pays mais aussi d'associations ou de groupements très divers mis en place dans le cadre de politiques nationale, ou de projets particuliers (associations d'irrigants, groupes chargés de certaines fonctions économiques, etc.).

⇒ Depuis une vingtaine d'années, les réformes économiques et institutionnelles ont transformé les conditions de production des agriculteurs. Certains agriculteurs ont pu valoriser les opportunités offertes par l'ouverture des marchés, mais de très nombreux petits producteurs sont confrontés à de très fortes contraintes économiques auxquelles s'ajoutent souvent le manque d'infrastructures et un accès très limité aux services d'appui. Ces changements se sont accompagnés d'une montée en puissance des OPR qui se traduit :

- par la multiplication des groupes locaux (ils se chiffrent par milliers dans la plupart des pays) qui résulte de l'autonomisation de groupes de base jadis sous tutelle et de la création de nouveaux groupes. Ces groupes sont très divers par les statuts qu'ils adoptent, par leurs objectifs et par leur niveau d'activité qui peut être extrêmement variable ;
- par le renforcement des dynamiques fédératives avec la création/réorganisation, dans nombre de pays, d'organisations sectorielles régionales et nationales (la Fédération des périmètres autogérés au Sénégal, par exemple), la mise en place de coordinations nationales (le Conseil national de coopération et de concertation des ruraux au Sénégal, la Mesa Nacional Campesina au Costa Rica), sous-régionales (le ROPPA en Afrique de l'Ouest, la PROPAC en Afrique centrale, l'EAFB en Afrique de l'Est, la COPROFAM dans les pays du MERCOSUR) ou continentales (l'Asian Farmers Association en Asie, par exemple).

Ces OPR regroupent pour l'essentiel des petits et moyens producteurs familiaux ; elles constituent aujourd'hui un fait social massif même si l'intensité et l'amplitude des dynamiques d'organisation varient selon les pays, les contextes politiques et la plus ou moins grande ouverture démocratique, la spécificité des histoires et des économies agricoles, etc.

⇒ Selon les modalités très diverses, les activités menées par les OPR visent à améliorer les conditions de production et d'existence des ruraux, notamment à travers (1) la fourniture de services à la production individuelle, assurée directement par les OPR ou, plus fréquemment, en partenariat avec d'autres acteurs économiques et institutionnels ; (2) le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs ; (3) de plus en plus souvent la participation aux processus de prise de décision en matière de politique agricole, du nouveau local jusqu'au niveau international.

L'émergence, la multiplication et le regroupement d'organisations paysannes et rurales se traduisent dans des dynamiques souvent foisonnantes et par l'engagement des producteurs dans la recherche de réponse à des défis nombreux : appui à la production, innovation, approvisionnement et mise en marché des produits, gestion d'équipements, investissements sociaux, mais aussi expression de revendications, négociation avec d'autres acteurs, etc.

A travers le monde, les OPR ont de très nombreuses réussites à leur actif ; des échecs existent, ainsi que beaucoup de « demi-réussites » qui ne satisfont ni les adhérents, ni les responsables d'organisations, ni les institutions qui les appuient. Des contextes nationaux souvent contraignants, l'hétérogénéité des potentialités agricoles et des infrastructures, des ressources humaines et matérielles très inégales, expliquent les résultats contrastés des OPR, qui sont en outre confrontées aux contraintes liées à toute forme d'action collective et à la faiblesse des moyens investis dans le renforcement de leurs capacités et de leurs compétences. Malgré des différences parfois considérables en termes de structuration interne, de capacités d'action et de résultats, la montée en puissance des OPR se traduit par une amélioration progressive des conditions de production des ruraux et par une influence croissante sur les centres de décision.

■ Les cinq points soulignés dans les débats

L'IMPORTANCE DU ROLE ACTUEL ET POTENTIEL DES OPR DANS PLUSIEURS DOMAINES

Les OPR sont considérées comme « irremplaçables pour construire une agriculture à visage humain ». Elles ont un rôle « d'amortisseur de la crise sociale » et elles ont été obligées parfois de « jouer le rôle de l'Etat, par défaut, face au démantèlement des services publics ». L'importance des résultats techniques et économiques obtenus par certaines OPR « ont démontré leur capacité à s'autogérer et à gérer l'économie à la place des projets classiques ». « Pour les bailleurs de fonds, il y a un bon retour des investissements consentis sur les OPR » à condition qu'il s'agisse « d'appuis négociés ».

LES OPR SONT TRES DIVERSES SELON LES PAYS

Si dans certains pays, elles restent dépendantes des pouvoirs publics, parfois des ONG etc., la tendance générale est à l'autonomisation. Ont été soulignées, l'importance des contraintes internes auxquelles sont confrontées les OPR : responsables formés en nombre limité, manque de techniciens qualifiés et instabilité des ressources, etc.

L'ENVIRONNEMENT DES OPR EST GLOBALEMENT DEFAVORABLE A LEURS INITIATIVES

« Les politiques font ce qui leur convient et remettent en cause les accords ». « Il n'y a pas une reconnaissance de la légitimité des OPR dans la durée » ; « les conditions d'accès au marché sont très défavorables ». « L'Etat s'immisce dans le fonctionnement des OPR » mais, son action au plan économique est très faible, etc.

LES OPR N'ONT PAS A GERER LES CONSEQUENCES DES DECISIONS PRISES SANS ELLES

Cela suppose la négociation de compromis politiques (concernant la définition des orientations des politiques publiques), économiques (contrats, inter-professions) et la construction de nouvelles relations avec les services publics.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OPR EST INDISPENSABLE

Il concerne la formation (avec un accent particulier sur les jeunes), l'accès aux ressources et « des appuis dans la durée » car la durée limitée de certains appuis extérieurs est « incompatible avec l'objectif de renforcement du pouvoir des agriculteurs et de leurs organisations ».

3 - Des résultats indéniables mais très contrastés

Appréciés par domaine d'activités, les résultats obtenus par l'action collective des petits et moyens producteurs mettent en évidence des avancées importantes, mais aussi les conditions qui sont nécessaires pour les améliorer et les pérenniser.

■ Les OPR permettent d'améliorer l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés et rendent ces derniers plus favorables aux pauvres

POINTS SOULEVÉS PAR LES INTERVENTIONS INTRODUCTIVES

⇒ L'ouverture commerciale, l'urbanisation et la diversification de la demande ont profondément transformé les marchés depuis vingt ans : processus de segmentation, forte concentration de la transformation agro-alimentaire et de la distribution, nouvelles normes, etc. Privés de soutiens publics, les petits producteurs se trouvent souvent exclus des marchés les plus dynamiques, alors que sur les marchés « traditionnels » de matières premières agricoles ils sont confrontés à la baisse des prix. Ils ont pu trouver une place dans les marchés nationaux et sous-régionaux mais doivent faire face à de fortes concurrences.

Avec des résultats variables, les OPR s'efforcent d'améliorer les conditions d'accès des petits et moyens producteurs aux différents marchés. Quatre voies sont notamment explorées par les OPR depuis plus ou moins longtemps :

- l'intégration verticale qui vise à réduire le nombre d'intermédiaires au sein d'une filière ;
- la négociation de nouvelles formes de coordination avec les autres acteurs qui interviennent dans une filière ;
- la spécialisation qui permet de répondre aux normes fixées par certains marchés mais qui s'accompagne souvent d'une sélection de membres ;
- l'organisation de nouvelles filières contrôlées par les producteurs organisés ou en partenariat avec les acteurs privés particuliers (commerce équitable, par exemple). Les actions menées par les OPR sur l'aval de la production se couplent, le plus souvent, avec des achats groupés d'intrants qui permettent d'obtenir des produits de meilleure qualité à des prix plus avantageux.

Les efforts faits par les OPR et leurs membres pour améliorer la compétitivité de leurs produits sont fortement obérés par la concurrence exercée par des agricultures beaucoup plus productives et qui bénéficient en outre souvent de soutiens publics¹, par le manque alarmant, dans certains cas, d'infrastructures, par le difficile accès au crédit et par des compétences professionnelles parfois encore limitées.

⇒ Les expériences présentées soulignent l'intérêt des voies ouvertes et leurs limites. Les expériences positives sont nombreuses et ouvrent des perspectives prometteuses même si leurs échelles de réalisation demeurent souvent limitées et si les processus d'accès aux marchés sont complexes.

En témoigne une série d'expériences en Amérique centrale (Jano P.) qui concernent l'accès des petits producteurs à la grande distribution. Il s'agit d'un processus long, complexe, exigeant quotidiennement et dans la durée. Le temps s'avère un paramètre important afin de permettre la

¹ Les productivités agricoles nationales sont marquées par des écarts variables selon les produits mais qui peuvent être considérables (Mazoyer, 2001) ; le niveau agrégé des soutiens à l'agriculture dans les pays de l'OCDE est resté globalement inchangé depuis les années 1980 (Hervieu *et al.*, 2000 et OCDE, 2001) même si la nature des aides évolue progressivement.

construction des capacités humaines et du capital social indispensable pour sécuriser les positions de marché qui sont difficile à conquérir et qui peuvent être rapidement remises en cause. Les expériences conduites montrent que l'accès des petits producteurs aux marchés des grandes et moyennes surfaces peut devenir une réalité et produire des effets induits positifs sur l'emploi rural para agricole (conditionnement, gestion de la logistique et de l'administration de l'organisation). Les cas étudiés montrent aussi que, seules, ces conditions liées aux performances des organisations ne sont pas suffisantes ; le coût des exigences de certains marchés (mises aux normes, certification,...) peut s'avérer rédhibitoire et moins incitatif que des marchés domestiques aux exigences moindres et au coût d'accès moins important. Enfin, on peut faire le constat que l'accès aux marchés de la grande distribution peut induire des coûts d'investissement qui nécessitent souvent des soutiens privés ou publics externes. Outre la question de la durabilité de tels systèmes, se posent des questions relatives à l'équité dans la mesure où de tels dispositifs sont coûteux et forcément limités dans l'espace. Le risque est alors celui de l'exclusion de la grande masse des petits producteurs du processus de changement des systèmes de production et de distribution agroalimentaires qui sont en cours dans cette région du monde.

Dans les filières concernant les produits « traditionnels » d'exportation comme le coton, les marchés tendent là aussi à se différencier et l'on observe l'apparition de marchés de niche auxquels des organisations de producteurs comme l'APROCA² sont sensibles. Toutefois, et même à moyen terme, il est peu probable que ces marchés contribuent à augmenter significativement les revenus de la très grande majorité des producteurs. Les débouchés « conventionnels » risquent de rester encore longtemps les plus importants, en termes d'effets induits à large échelle, pour générer des revenus en milieu rural. En la matière, les évolutions constatées sur les 25 dernières années mettent en évidence deux tendances fortes et non exclusives.

- Il s'agit tout d'abord du pouvoir accru des OPR dans la gouvernance des filières cotonnières, par exemple par des prises de participation dans les sociétés cotonnières, ou encore de la prise en charge de certaines activités comme l'égrenage (des unions d'OPR sont maintenant propriétaires d'usines).
- Il s'agit ensuite de la mise en place de structures de concertation interprofessionnelles, au sein des filières, entre les producteurs représentés par leurs organisations et les autres acteurs concernés. Ces cadres de concertation permettent aux producteurs de mieux faire valoir leurs intérêts comme en témoigne, par exemple, l'intégration du taux d'égrenage dans le calcul du prix qui se traduit par une augmentation du prix du coton graine payé directement aux producteurs (Burkina Faso par exemple).

D'autres expériences, par exemple au Cameroun montrent que les stratégies développées par nombre d'organisations pour réduire le nombre d'intermédiaires, afin de « capter » une plus grande part de la valeur ajoutée, ne s'avèrent pas toujours pertinentes. En effet, certains intermédiaires disposent d'un savoir faire, de réseaux sociaux et financiers et sont capables de prises de risque hors de portée d'organisations diversement aguerries. Il est alors souvent préférable d'investir dans la construction de relations négociées entre les acteurs de l'aval et les OPR, qui pourront se traduire par un renforcement de la confiance et des liens contractuels. L'expérience de la Comercializadora Aj Ticonel de Guatemala met en évidence l'intérêt que représente, pour les petits producteurs, le recours à un intermédiaire compétent : il leur permet notamment d'exporter des légumes de qualité sur des marchés auxquels ils ne pourraient avoir accès seuls ; la volonté de l'acteur commercial de construire des relations dans la durée avec les petits producteurs facilite l'amélioration de la qualité des produits.

² APROCA : Association des producteurs de coton africains.

LES ENSEIGNEMENTS TIRES DES DEBATS

On retiendra les trois points clés suivants.

⇒ Les OPR doivent bien connaître les différents types de marchés et leurs caractéristiques car cela leur permet d'identifier les modalités et conditions requises pour que les producteurs puissent y avoir accès ; cette diversité incite à recommander (1) des modalités d'appui aux OPR prenant en compte l'hétérogénéité des situations ; il n'existe pas d'intervention standard en la matière (« no one size fits all ») mais plutôt des modèles définis « sur mesure » et (2) l'échelon local comme niveau d'intervention privilégié.

⇒ La question de l'accès des petits producteurs pauvres aux marchés est inséparable d'autres défis qu'il convient simultanément de relever. Il n'y a pas d'accès durable au marché sans un conseil technique adapté, sans une capacité de financement accessible aux petits producteurs, sans une connaissance de l'évolution des normes et des standards internationaux (accès à l'information et à la formation) ; enfin il n'y a pas d'accès durable aux marchés sans les capacités requises pour traduire ces normes et nouveaux standards en termes de recommandations techniques adaptées et diffusées par un conseil technique rénové.

⇒ Si l'intérêt d'une approche par le « local » a été souligné, elle n'est pas suffisante car les marchés locaux ne peuvent offrir des débouchés pour tous les produits. Des marchés plus favorables aux pauvres requièrent aussi des régulations ; celles-ci sont indispensables même si elles ne sont pas réductibles à un improbable modèle unique.

- Des mécanismes de régulation doivent être promus au niveau international : en effet, la mise en concurrence d'agricultures très intensives disposant parfois de forts soutiens publics avec des agricultures à faible niveau de capitalisation et exposées directement aux fluctuations et à la concurrence du marché mondial peut entraîner « la production » rapide de millions de pauvres supplémentaires, en Afrique, (le cas du coton et la lutte des producteurs de l'APROCA en témoignent) mais aussi dans d'autres continents. De la même façon, la mise en compétition des agricultures familiales avec des formes d'agricultures très extensives pratiquées sur de grandes superficies conduit généralement à la domination des dernières et à la faillite des petits exploitants familiaux.

- Ensuite, dans le cadre national, il s'agit de créer un environnement économique favorable (politiques publiques, infrastructures et investissements publics), de mettre en place des mécanismes qui permettent des négociations équilibrées entre les OPR et les autres acteurs, de favoriser le renforcement des capacités des OPR (développement des compétences entrepreneuriales, accès à l'information et à la formation), etc.

■ Les OPR facilitent et accélèrent l'innovation agricole

La « crise » des dispositifs nationaux de recherche et de vulgarisation agricole résulte de la conjonction de deux facteurs : (1) les restrictions budgétaires drastiques, qui ont affaibli leurs capacités d'action et (2) la difficulté de ces dispositifs à prendre en compte les processus d'innovation paysans et les demandes diversifiées des producteurs pour orienter leurs activités.

LES INTERVENTIONS INTRODUCTIVES ONT SOULIGNE TROIS POINTS

Dans un contexte souvent très défavorable, et alors que beaucoup d'agriculteurs familiaux se sont sentis « abandonnés » par les pouvoirs publics, les OPR ont joué un rôle important dans la stimulation de l'innovation agricole au sein des exploitations familiales, de trois manières principales.

⇒ A travers des mécanismes d'échange, elles contribuent à capitaliser et à diffuser les savoirs paysans et les innovations qui résultent des agriculteurs eux-mêmes (comme l'illustre par exemple le cas de Mviwata en Tanzanie ou de la FONGS-Action paysanne au Sénégal, « De campesino a campesino » en Amérique centrale).

⇒ Les OPR mettent en place des dispositifs spécifiques d'appui-conseil qu'elles gèrent en partenariat avec des appuis techniques (recherche, vulgarisation) et financiers extérieurs (cas de la Fédération des paysans du Fouta Djallon en Guinée, par exemple qui travaille avec l'IRAG et le SNPAV).

⇒ Dans plusieurs pays, les OPR s'efforcent d'adapter les dispositifs de recherche et de vulgarisation à la demande des agriculteurs (1) en contribuant à définir les thèmes de recherche et de vulgarisation (Commission nationale des utilisateurs de la recherche - CNU-Mali ; partenariat Fédération agraire Argentine-FAA avec l'Université) ; (2) en participant directement à la gouvernance des nouvelles institutions de recherche et de vulgarisation agricole comme cela est par exemple cas du CNCR, grâce au programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PSAOP), au Sénégal.

LES DEBATS ONT PERMIS DE TIRER DES LEÇONS DE L'EXPERIENCE

Quatre points ont notamment été soulignés.

⇒ L'affaiblissement des institutions de recherche a un impact sur la production, ainsi que cela a été mis en évidence en Guinée par exemple.

⇒ Le renforcement des processus d'innovation dans les exploitations familiales (dans une perspective de développement durable, favorable aux pauvres), suppose que les OPR jouent un rôle accru dans la mise en place des institutions concernées et dans la définition de leurs orientations. Cette innovation institutionnelle doit s'accompagner d'une intensification des efforts afin :

- de soutenir les dispositifs mis en place par des OPR pour « capitaliser et diffuser les innovations paysannes qui résolvent beaucoup de problèmes » ; de créer des conditions pour que les agriculteurs, à travers les OPR, puissent influencer sur les orientations de la recherche ;
- de renforcer les moyens nécessaires aux OPR pour réduire les inégalités en matière d'accès à l'information scientifique.

⇒ Les OPR ne peuvent jouer leur rôle d'intermédiation entre les agriculteurs et les autres acteurs qui contribuent à l'innovation technique que si le contexte institutionnel dans lequel elles agissent est plus favorable à leurs initiatives. Cela suppose :

- de réduire les inégalités en matière d'accès à la science et à ses résultats car « la compétitivité des agriculteurs est aussi menacée par l'inégalité des potentiels scientifiques des différents pays » ; cela passe, dans beaucoup de cas, par la reconstruction de dispositifs publics de recherche, dotés de ressources conséquentes, qui travaillent avec les OPR selon des modalités clairement définies, qui produisent des résultats qui sont des biens publics et qui prennent en compte deux dimensions essentielles : résoudre des problèmes à court terme que rencontrent les agriculteurs mais aussi leur permettre d'anticiper ;
- de mettre en place les dispositifs institutionnels nécessaires pour que les institutions internationales de recherche (CGIAR) prennent en compte la parole des OPR et puissent intégrer leurs préoccupations dans la programmation de la recherche ;
- de mettre en place les dispositifs institutionnels qui corrigent les défaillances du marché en matière de crédit, d'accès aux intrants, de commercialisation.

⇒ L'implication croissante des firmes multinationales dans la production de nouvelles technologies agricoles renvoie à la question des droits de propriété intellectuelle, aux nouvelles dépendances qui peuvent en résulter pour les producteurs ainsi qu'aux éventuelles menaces dont certaines technologies peuvent être porteuses. « Avec la globalisation, il devient essentiel que les OPR renforcent leur capacité de négocier au niveau mondial » ; cela soulève la question de la négociation entre la recherche publique, les OPR, les multinationales et les pouvoirs publics.

■ Les OPR contribuent à la construction de dynamiques de développement local

Au-delà des compétences particulières qui sont dévolues aux collectivités territoriales et des recompositions qu'elles génèrent dans les activités menées par les OPR, un des enjeux centraux de la décentralisation est la création de conditions favorables à l'émergence de dynamiques locales de développement, valorisant les ressources spécifiques des territoires concernés et reposant sur les initiatives articulées des acteurs locaux. Cela pose la question de la répartition des tâches entre les collectivités territoriales et les OPR et surtout la question de l'articulation de leurs initiatives respectives.

LES INTERVENTIONS INTRODUCTIVES ONT MIS EN EVIDENCE QUATRE POINTS

⇒ La création des collectivités territoriales transforme les programmes de travail des OPR. Dans certains pays, la création des OPR est antérieure à la décentralisation et à la mise en place des collectivités territoriales. Face aux défaillances des pouvoirs publics, les OPR se sont ainsi souvent efforcées de fournir des services techniques et économiques à la production mais aussi des services de base que l'Etat n'assurait pas de manière satisfaisante (santé, éducation, etc.) ; or, ces derniers relèvent désormais de la responsabilité des collectivités territoriales. De la même manière, certaines OPR ont joué par le passé un rôle important en matière de planification du développement territorial (Sénégal, Burkina Faso), fonction qui revient désormais aux collectivités territoriales. La décentralisation modifie donc les domaines d'action des OPR, ce qui ne signifie pas cependant que les OPR doivent se désintéresser des choix faits par les collectivités locales.

⇒ Des complémentarités entre les collectivités locales et les OPR sont indispensables à la création de dynamiques de développement local. Trois facteurs plaident dans ce sens :

- les collectivités locales sont, en général, responsabilisées pour la fourniture de biens publics indispensables au développement économique et social : infrastructures de marché, communication, transports, éducation et santé ; or, une agriculture au service du développement a besoin d'infrastructures adaptées, indispensables pour accéder aux marchés dans de meilleures conditions, et de services publics qui fonctionnent ;
- les collectivités ont souvent compétence en matière de gestion des ressources naturelles, de gestion du foncier et sont en charge des régulations locales concernant les modalités d'accès et d'utilisation de ces ressources ; or, les agriculteurs ne peuvent s'en désintéresser dès lors (1) que leurs activités reposent sur la mise en valeur des ressources naturelles, (2) que la sécurité foncière est une condition nécessaire à l'investissement et (3) qu'un partage clair des ressources avec d'autres acteurs présents sur le territoire est souvent indispensable au développement de l'activité économique dans son ensemble ;
- la valorisation des ressources spécifiques des territoires, en mobilisant les produits présentant des caractéristiques particulières, associés à des savoir-faire mettant en valeur leurs qualités intrinsèques, représente un réel potentiel socio-économique. Ces dynamiques, qui se construisent autour de la notion de « systèmes agro-alimentaires localisés », permettent de créer de l'emploi en milieu rural, d'y conserver une part plus importante de la valeur ajoutée globale, et de renforcer le lien social à travers l'organisation des acteurs et leur mise en synergie. Ces stratégies sont prometteuses même si elles ne concernent parfois qu'un nombre limité de producteurs. La contribution des collectivités locales à ces approches (souvent impulsées par des organisations spécifiques) peut être très importante, qu'il s'agisse de démarches de qualité, de certification géographique ou de la promotion conjointe de produits se réclamant de la même identité territoriale.

⇒ Les collectivités territoriales représentent donc un enjeu stratégique pour les OPR. Il s'agit tout d'abord du rôle central que les collectivités territoriales peuvent jouer, dès lors qu'elles sont investies d'une légitimité institutionnelle, dans l'animation de démarches de développement local et dans la création d'un environnement plus incitatif pour les initiatives d'acteurs locaux. Il s'agit ensuite de

l'importance que revêt la participation effective et institutionnalisée des OPR à la définition et à la mise en œuvre des stratégies élaborées sous la responsabilité des collectivités territoriales. Les OPR constituent, dans maints endroits, l'acteur collectif le plus structuré à l'échelon local et leur contribution peut être considérable dans la définition d'orientations de développement local et dans la mise en œuvre d'actions dans les domaines qui les concernent directement (contribution à l'implantation d'infrastructures et d'équipements et à leur gestion par exemple).

⇒ Les expériences présentées ont mis en évidence les évolutions qui s'opèrent dans ce sens mais aussi les limites qui apparaissent parfois :

- au Cameroun, beaucoup d'OPR ont été des organisations multifonctionnelles, sortant des stricts cadres sectoriels où les intervenants voulaient parfois les voir se cantonner pour des raisons d'efficacité technique et économique. Lorsque la décentralisation se met en place, les OPR doivent renforcer « leur fonction de médiation et de négociation afin de participer à l'élaboration de programmes prenant en compte leurs intérêts et points de vue, notamment en matière de gestion des ressources naturelles » ;
- en Tanzanie, le rôle des OPR dans le processus de planification du développement local est clairement défini aux différentes échelles, depuis le quartier jusqu'au niveau du district. Leur rôle premier est l'intermédiation avec les pouvoirs locaux afin que les projets des différentes catégories de producteurs puissent trouver un ancrage et un soutien auprès des collectivités territoriales. L'Etat tanzanien a pris conscience du potentiel que représentent les OPR dans la création de richesse à travers le développement d'activités productives qui contribuent à améliorer les conditions de vie des ruraux pauvres. Le Sector Wide Approach (SWAP) prévoit ainsi que 70 % des investissements publics doivent être utilisés au niveau décentralisé.

LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE

⇒ Les OPR peuvent et doivent s'impliquer dans les processus de décentralisation afin d'influencer les programmes de développement territorial dans le sens d'une meilleure prise en compte de toutes les dimensions de l'activité agricole en ayant soin de concerter leurs positions avec les autres usagers de l'espace rural.

⇒ Pour y parvenir, elles doivent avoir les moyens intellectuels et matériels d'investir les différents cadres de concertation territoriaux qui se mettent en place et prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre de budgets locaux. Elles peuvent également jouer un rôle positif dans la prise en compte des femmes et des jeunes dans les dispositifs d'appui au développement local.

■ La capacité des OPR à influencer sur les centres de décision politique s'accroît

Dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, les petits et moyens producteurs ont été pendant longtemps absents des processus de prises de décision politique et n'ont pu faire entendre leur voix. Selon des modalités et des rythmes variables selon les pays, on observe depuis dix ou quinze ans, l'émergence ou le renforcement de structures de représentation des intérêts des agriculteurs familiaux qui traduisent leur volonté de peser sur les centres de décision, à l'échelon national, sous-régional et international.

LES INTERVENTIONS INTRODUCTIVES ONT MIS EN EVIDENCE TROIS POINTS

⇒ Malgré le poids qu'acquière d'autres niveaux de gouvernance, l'échelon national conserve une grande importance (1) pour la définition de politiques agricoles et rurales, sectorielles et transversales (financement, recherche, foncier, etc.) mais aussi dans la définition d'orientations stratégiques (lois d'orientation) et (2) pour influencer sur les décisions prises à l'échelon sous-régional et international. L'influence exercée par les OPR sur les centres de décision politiques nationaux est très variable ; elle

est liée au degré d'ouverture politique, aux capacités de proposition et de négociation des OPR et aux alliances qu'elles parviennent à construire. En outre, les accords passés entre les OPR et les pouvoirs publics peuvent être remis en cause par des gouvernements qui se sentent parfois peu engagés par certains accords auxquels ils ont souscrits.

⇒ L'échelon sous-régional revêt une importance croissante du fait des processus d'intégration régionale (MERCOSUR, UEMOA, CEDEAO, etc.). La capacité des OPR à influencer sur les politiques agricoles sous-régionales s'accroît dès lors que les OPR se structurent et se mobilisent autour d'un projet commun : la COPROFAM a ainsi obtenu la création de la Reunion Especializada de Agricultura Familiar (REAF) au sein du MERCOSUR ; le ROPPA a activement participé à l'élaboration de l'ECOWAP. Les résultats des négociations peuvent cependant être remis en cause ; c'est par exemple le cas de l'ECOWAP en Afrique de l'Ouest qui « est battue en brèche par des projets, des programmes, des accords de libre-échange particuliers, etc. ». (AGOA, APE).

⇒ L'influence exercée par les OPR sur les centres de décision internationaux est limitée par plusieurs facteurs : la complexité technique des débats qui se traduit par « une confiscation du politique » par les experts ; les rapports de force entre les pays, etc. Accroître l'influence des OPR dans les instances internationales suppose (1) le renforcement de l'expertise au sein des OPR ; (2) la construction d'alliances entre les OPR à l'échelle continentale (comme cela a été le cas pour le volet agricole du NEPAD par exemple) et internationale et (3) la construction d'alliances entre OPR et pouvoirs publics nationaux (cas du coton dans certains pays africains par exemple).

LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE

Le débat a mis en évidence quatre points.

⇒ La contribution effective des OPR à la définition des orientations des politiques agricoles et rurales et à leur mise en œuvre est indispensable. Les bailleurs de fonds, et la Banque mondiale en particulier peuvent œuvrer dans ce sens : il s'agit « d'accompagner, aux niveaux pertinents, la définition la plus consensuelle possible et la mise en œuvre la plus partenariale possible, d'un projet de transformation de l'agriculture au service du développement ». En effet, il s'agit de définir « quel type d'agriculture on veut promouvoir : l'agro-business qui concentre les terres et fait sortir en milieu rural des centaines de milliers de paysans ou les agriculteurs familiaux ». Si des complémentarités existent entre ces deux grands types d'agriculture, elles sont à construire par des politiques publiques qui traitent de façon explicite des conditions de leur co-existence et de leurs éventuelles articulations.

⇒ L'accroissement de l'influence des OPR sur les processus de prise de décision et sur la mise en œuvre des décisions prises suppose un renforcement de leurs capacités de proposition (expertise interne), de négociation (alliances) et de mobilisation dans la durée. Cela suppose la mise en place de cadres de concertation institutionnalisés qui permettent des négociations équilibrées, un renforcement des compétences internes (accès à l'information, à la formation) et des mécanismes de financement durables de la fonction de représentation, qui ne créent pas de nouvelles dépendances.

⇒ « Les bonnes politiques sont des politiques négociées » et les grands bailleurs de fonds pourraient accompagner les processus de négociation en faveur d'une agriculture pour le développement (1) en favorisant l'approfondissement de la démocratie dans certains pays, (2) en encourageant les Etats à associer les OPR dans l'élaboration des politiques publiques, (3) en respectant et en accompagnant la mise en œuvre des orientations prises de façon négociée aux échelons national et sous-régional et (4) en augmentant les ressources consacrées à l'agriculture.

⇒ La recherche de cohérence entre les décisions prises dans les différentes instances de décision, aux différents niveaux de gouvernance, est indispensable pour stimuler une croissance agricole qui soit compatible avec les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté rurale, qui prenne en compte l'environnement et qui garantisse des évolutions tout en préservant les équilibres sociaux.

4 - Comment apprécier les résultats et l'impact des OPR ? Leurs fonctions et leur articulation

Les OPR constituent un ensemble très diversifié d'organisations : cette diversité a été analysée dans plusieurs études et documents de référence³. L'atelier n'a pas abordé ces questions, mais il peut être utile de rappeler à grands traits les caractéristiques qui permettent d'établir des grandes catégories d'OPR. Un premier élément de différenciation est leur échelle d'organisation : du local au national en passant par le régional, le niveau auquel se structurent les OPR permet de distinguer des organisations de second ou troisième degré. On peut aussi rajouter le niveau international avec la création de réseaux d'OPR, largement représentés lors de l'atelier de Paris. Un second élément de différenciation est les fonctions assurées par les OPR : dans ce domaine, on reconnaît généralement plusieurs domaines d'intervention : la gestion des ressources naturelles, l'appui à la production, l'appui à la mise en marché, les fonctions à dominante sociale, les fonctions de représentation... Certaines classifications distinguent les organisations par la nature de leurs membres (femmes, éleveurs...). On retiendra surtout qu'il n'existe pas de classification absolue des OPR. Le travail de construction d'une typologie permet parfois de mieux comprendre la réalité : il reflète toujours et avant tout les préoccupations de celui qui souhaite établir cette typologie.

■ Quatre domaines d'action indissociables

L'appréciation des résultats qu'obtiennent les OPR met souvent l'accent sur leur efficacité technique et économique et les adhérents des organisations ainsi que les intervenants extérieurs ont des attentes fortes dans ce domaine. Cependant, et ainsi que le met en évidence la figure 1, les OPR agissent aussi dans d'autres domaines qui conditionnent la crédibilité interne des OPR et influent sur les résultats technico-économiques qu'elles obtiennent.

Malgré les limites constatées, les OPR s'efforcent d'agir dans quatre domaines.

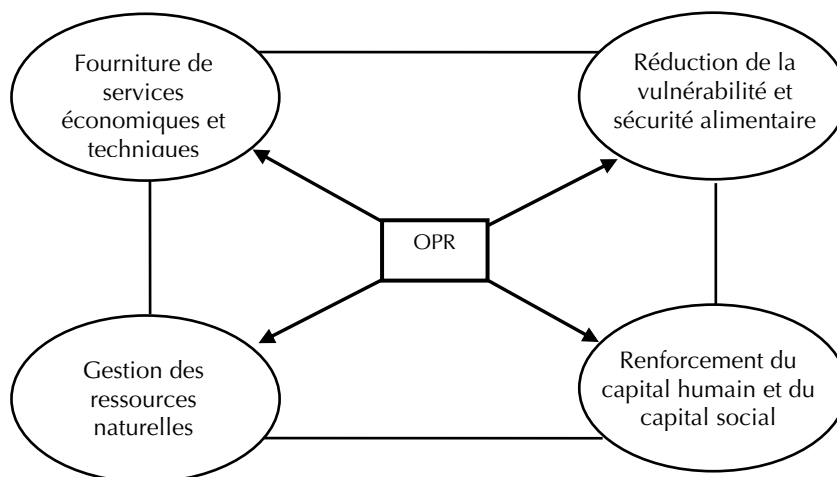


Figure 1. Les quatre domaines d'action des OPR.

³ Voir en particulier : Mercoiret M-R, 1997, *Etats désengagés, paysans engagés : perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine*, Paris: Fondation Charles Léopold Mayer (FPH), Dossier pour un débat n°75, 189 pp ; Banque mondiale, 2002, *Le rôle des organisations paysannes et rurales (OPR) dans la stratégie de développement rural de la Banque mondiale*, Stratégie de développement rural – Document de base 8, CIRAD TERA, ODI, MAE, DFID 133 pp ; Pesche D, 2001, *Classification et typologies des organisations paysannes*, AGRIDOC / Inter-Réseaux, 3 pp.

LA FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

Les OPR prennent en charge directement ou en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés, des fonctions indispensables à l'amélioration de la production et des revenus des agriculteurs (appui à l'innovation, mise en marché, etc.). Les OPR ne peuvent pas et n'ambitionnent pas de se substituer aux autres acteurs : elles cherchent à améliorer les coordinations existantes et pallient souvent, à travers l'action collective, des défaillances d'autres acteurs (les pouvoirs publics, les acteurs des filières) ou institutions (les marchés). Dans certains cas, les OPR s'efforcent de créer des alternatives aux services offerts par des acteurs privés, lorsque les conditions que ces derniers ne sont pas favorables aux producteurs ; elles permettent alors de créer une concurrence en limitant des situations de quasi-monopole.

LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

En formant l'essentiel des membres de base des OPR, les exploitations familiales constituent des systèmes d'activités complexes basés sur un usage raisonné des ressources naturelles. Dans des situations de forte densité démographique qui génèrent une pression accrue sur les ressources naturelles, nombre d'OPR apportent une contribution significative à la mise en place de règles prenant en compte l'environnement et fournissent des services environnementaux.

LA REDUCTION DES RISQUES ET L'AMELIORATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Le contexte actuel se caractérise par l'accroissement des chocs auxquels sont soumis les ruraux (climat, prix, etc.). La vulnérabilité des populations rurales est un élément critique qui peut entraîner des chutes brutales dans la pauvreté. Les OPR peuvent apporter une contribution significative à la stabilisation et à la diversification des revenus des ménages pauvres en milieu rural. Elles contribuent ainsi à accroître la résilience des sociétés locales et leurs capacités à s'adapter et à se transformer.

LE RENFORCEMENT DU CAPITAL SOCIAL ET HUMAIN

Les OPR sont des lieux d'apprentissage de la décision collective et contribuent à renforcer le capital social et humain, souvent au-delà des membres directs des organisations (une OPR regroupant un nombre limité de producteurs joue souvent un rôle dynamisant dans un village).

A travers ces quatre domaines d'action, les OPR contribuent à la production de biens marchands, de biens publics et contribuent aux équilibres au sein des sociétés locales et qui bénéficient aussi à la société dans son ensemble. Ces différentes fonctions sont indissociables. Les agriculteurs familiaux ne peuvent être appréhendés seulement comme des « producteurs ». La production est, certes, au cœur de leurs préoccupations dès lors qu'elle conditionne la sécurité alimentaire de la famille et la satisfaction des besoins monétaires ; elle est indissociable de la gestion des ressources naturelles (souvent perçues comme un patrimoine), de l'amélioration du cadre de vie (services), de la cohésion sociale et de préoccupations concernant l'avenir des territoires dans lesquels ils vivent. A des degrés divers, les adhérents attendent des OPR qu'elles interviennent dans ces différents domaines, qu'elles contribuent à améliorer leur niveau et « mode » de vie et prennent en compte ce souci général d'équilibre. Bien sûr, toutes les OP n'ont pas forcément un impact identique dans ces quatre domaines, mais aucune ne peut réellement perdurer en n'ayant que des résultats dans un seul domaine ; la viabilité sociale d'une organisation et son efficacité économique sont interdépendantes.

Les activités des organisations, à un moment donné, reflètent la situation de l'environnement économique et institutionnel dans lequel opèrent les agriculteurs. L'investissement des OPR dans certaines activités évolue ; ainsi, certaines activités peuvent soit disparaître de leur « portefeuille d'activités » si des acteurs ayant compétence les prennent en charge de manière efficace soit y demeurer afin d'exercer une saine concurrence vis-à-vis d'autres acteurs qui pourraient abuser de positions de monopole.

■ Les politiques publiques influent sur la contribution des OPR à la production de biens marchands et de biens publics

Des politiques publiques non concertées, mettant principalement l'accent sur la recherche de compétitivité, contribuent à générer des tensions qui tendent à déstabiliser les sociétés locales, compromettant soit la gestion durable des ressources, soit le capital humain et social, soit la sécurité alimentaire des populations, soit les trois à la fois (figure 2).

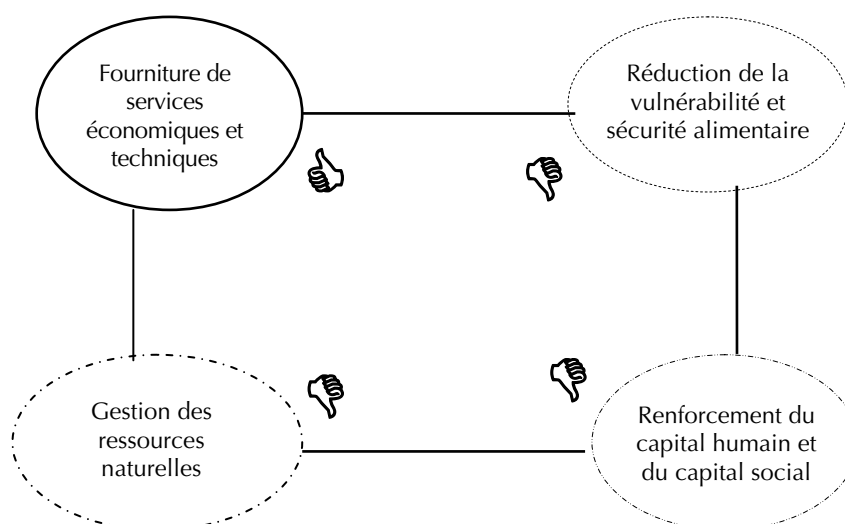


Figure 2. Une agriculture compétitive mais des déséquilibres.

Des politiques publiques structurées autour de l'objectif de la recherche de compétitivité engendrent de l'exclusion et conduisent à la mise en place de « politiques correctives » qui prennent souvent la forme de programmes publics centrés sur des thèmes spécifiques et visant des catégories cibles révélatrices de déséquilibres sociaux. Ce sont par exemple des programmes de gestion des ressources naturelles, de lutte contre la pauvreté ou en faveur des catégories socialement exclues ou marginalisées (femmes et jeunes), etc. Ces programmes ont des coûts importants ; ils sont diversement coordonnés et ils peuvent induire des comportements opportunistes qui contribuent parfois à déstabiliser le capital social que les organisations, au prix d'efforts considérables, s'efforcent de renforcer.

Ainsi que s'efforce de l'illustrer la figure 3, l'investissement des OPR dans la définition de « bonnes politiques publiques, source de progrès pour les agriculteurs et pour la société dans son ensemble » vise à faire prendre en compte simultanément les quatre dimensions d'un développement durable, favorable aux pauvres.

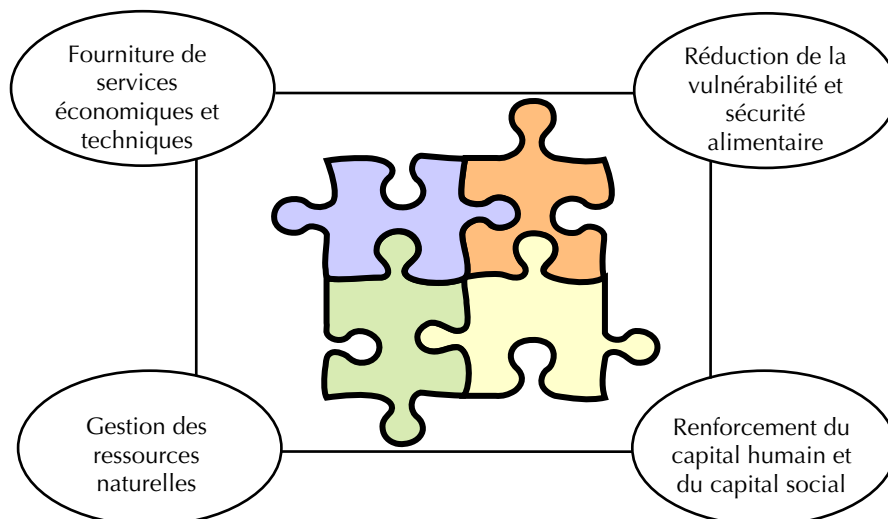


Figure 3. Une agriculture durable en faveur des pauvres.

La question qui est posée est alors la suivante : quel rôle peuvent jouer les OPR dans la construction d'un environnement institutionnel durable et favorable aux pauvres ? A quelles conditions ?

5 - OPR et construction de l'environnement institutionnel : vers un rééquilibrage dans les relations Etat-marchés-société civile

■ Des enjeux considérables

Dans beaucoup de régions du monde, qui sont aussi celles où les petits et moyens agriculteurs familiaux sont les plus nombreux, les conditions de vie sont devenues extrêmement difficiles. La forte prévalence de la pauvreté, la malnutrition chronique qui touchent des centaines de millions de personnes, mais aussi l'absence de perspectives accentuent les processus migratoires, dès lors que les transferts monétaires sont devenus indispensables à la survie de très nombreuses familles rurales.

Ces évolutions ont deux conséquences : (1) elles privent le milieu rural d'une partie de ses forces vives et souvent des jeunes ruraux les mieux formés et (2) elles fragilisent les équilibres sociaux au sein de la société globale. En effet, il n'y a pas, dans de nombreux pays, de secteur économique susceptible d'accueillir, au moins à moyen terme, les « sortants » de l'agriculture, ni de filet social à la hauteur du défi démographique. En outre, si des migrations importantes ont historiquement accompagné la transformation de l'agriculture, force est de constater que le contexte géo-politique actuel est bien différent du passé : les possibilités de migration internationale se réduisent de façon drastique dans les pays de l'OCDE (très fortes restrictions à l'entrée, lutte renforcée contre l'immigration clandestine, expulsions, construction de « murs », etc) et s'accompagnent de drames humains et sociaux inacceptables au plan éthique⁴.

Dans les sociétés confrontées à des défis considérables, les OPR contribuent, même modestement, à ouvrir des alternatives en améliorant les conditions de production et d'existence, en renforçant la confiance des ruraux en leur propre potentiel, en favorisant aussi l'apprentissage de nouvelles relations nécessaires à la construction de sociétés plus démocratiques.

■ Etat, société civile et amélioration du fonctionnement des marchés

L'importance des défis liés à l'avenir des petits et moyens producteurs, l'intérêt des réponses apportées par certaines OPR, mais aussi les limites qu'elles rencontrent, amènent à affirmer comme une nécessité, un rééquilibrage des relations entre Etat, marchés et société civile. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'intégration des agriculteurs au marché dès lors que celle-ci est un fait ancien (à travers leur articulation aux marchés en tant que vendeurs et acheteurs, par le salariat agricole ou non agricole), mais de s'interroger sur le rôle des pouvoirs publics et de la société civile dans la construction de marchés favorables aux pauvres et dont le fonctionnement soit compatible avec les Objectifs du Millénaire.

Trois questions sont posées.

- Quelles institutions sont nécessaires pour faire fonctionner les marchés de façon plus équitable et les rendre favorables aux pauvres ?
- Comment l'Etat peut-il être plus efficace (pouvoir exécutif, parlementaires) ? En sachant que les avancées démocratiques élargissent les marges de manœuvre en termes de négociation, de

⁴ Le journal Le Monde, daté du 28 octobre 2006 (la veille de l'atelier) estimait (dans un entrefilet) que « depuis le début de l'année 2006, « 27 000 candidats africains à l'immigration sont parvenus par mer aux Iles Canaries » (sans compter ceux qui ne sont pas arrivés) ; parmi eux, 4 400 Sénégalais ont été rapatriés en un mois... »

nécessité pour les responsables politiques et administratifs, de « rendre compte » de leur action.

- Quel rôle peuvent jouer les OPR ? Cette question renvoie aussi au coût d'opportunité, dès lors que ce n'est pas l'objectif des OPR de se substituer aux autres acteurs économiques, même si elles y sont parfois contraintes.

Abordées sous l'angle du « rôle des OPR pour un développement durable en faveur des pauvres », ces questions renvoient (1) au renforcement de capacités des OPR et (2) à leur rôle dans la construction d'un environnement institutionnel favorable aux initiatives des agriculteurs et de leurs organisations.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OPR

Ainsi que l'ont mis en évidence les interventions introductives et les débats sur ce thème, les OPR « ont un niveau de développement très variable » qui résulte des facteurs internes mais aussi de facteurs qui sont liés à l'environnement dans lequel elles agissent. Dans nombre de cas, elles sont devenues « des acteurs de poids et de confiance » même si leurs résultats sont inégaux et diversement durables.

L'investissement de ressources dans le renforcement des capacités des OPR se justifie par les trois raisons suivantes :

- le renforcement des capacités des OPR est une condition pour réduire les asymétries qui caractérisent leurs relations avec les autres acteurs ; en cela, il est gage de transparence et de stabilité, tant en ce qui concerne le fonctionnement des marchés que les processus de prise de décision politique ;
- les OPR contribuent à la production de biens publics (gestion des ressources naturelles, sécurité alimentaire) ;
- elles contribuent aux équilibres sociaux et à la stabilité socio-politique dans des sociétés locales confrontées à des changements très rapides.

Trois points paraissent essentiels au renforcement institutionnel des OPR

- La mise en place de mécanismes de financement pérennes des OPR est indispensable ; il est possible de distinguer notamment (1) la rémunération équitable des fonctions que les OPR assurent au sein des filières, (2) la mise en place de mécanismes de financement aux niveaux local et sous-régional, en faveur des OPR et (3) la nécessité pour les acteurs extérieurs de financer, sur une longue durée, les fonctions de formation/information et de représentation, selon des modalités qui garantissent l'autonomie des organisations.
- Il est nécessaire de soutenir, dans la durée, des programmes nationaux et sous-régionaux de formation, d'échanges d'expériences et de consultation inter OPR, au sein des plates-formes sous-régionales (ROPPA, PROPAC, EAFF, SACAU, AFA, COPROFAM, etc.).
- Les appuis apportés aux OPR par des acteurs extérieurs doivent être négociés avec elles, tant en ce qui concerne les objectifs visés par les appuis, leur contenu que les modalités de leur mise en œuvre ; cela doit permettre notamment d'adapter les appuis aux priorités des OPR.

L'efficacité durable des OPR, dans les différentes fonctions qu'elles assurent, est liée à une amélioration de leur environnement (cf. supra). En termes de renforcement des capacités, cela suppose aussi :

- le renforcement des compétences des administrations publiques ; il paraît indispensable afin (1) qu'elles abordent le dialogue avec les OPR de façon constructive ; (2) qu'elles aient les compétences nécessaires pour appuyer efficacement les OPR ; (3) qu'elles considèrent le fait de rendre compte de leurs actions comme une des conditions à l'instauration de relations équilibrées ;
- un approfondissement de la démocratie ; il est nécessaire, dans certains pays, afin de rendre possible et efficace le dialogue des OPR avec les autres acteurs institutionnels et politiques (gouvernements, parlementaires, conseils supérieurs de l'agriculture etc.) ; la formalisation de

cadres de concertation avec la société civile (« Conseil Economique et Social ») paraît à cet égard une voie à explorer.

LE ROLE DES OPR DANS LA CONSTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Indispensable, le renforcement des capacités internes des OPR n'est pas suffisant. Beaucoup d'OPR, expérimentées et disposant de compétences affirmées, s'épuisent dans des programmes d'actions techniques et économiques dont les chances de réussite sont compromises par les caractéristiques de l'environnement dans lequel elles agissent : défaillance des pouvoirs publics dans la correction des imperfections des marchés ; désorganisation des services aux agriculteurs qui se réorganisent à des rythmes variables selon les pays et les régions ; manque de transparence dans les prises de décision qui favorise le clientélisme, les opportunistes et parfois la corruption, etc. Des résultats limités, des échecs répétés affaiblissent la crédibilité interne des organisations et affectent leur crédibilité vis-à-vis des acteurs extérieurs ; les appuis extérieurs se raréfient alors réduisant encore la qualité des résultats obtenus, etc.

Deux voies apparaissent importantes : d'une part, la contribution des OPR à la définition de dispositifs institutionnels et de règles nouvelles et, d'autre part, la construction d'alliances.

⇒ *La construction de dispositifs institutionnels*

Les dispositifs institutionnels qu'il s'agit de construire et les règles à élaborer sont étroitement liés aux politiques agricoles et rurales et sont les instruments indispensables pour traduire les orientations définies dans la pratique. Les OPR devraient être étroitement associées à l'élaboration de ces dispositifs et règles qui devraient concerner notamment :

- la définition de statuts juridiques adaptés à la diversité des OPR et de leurs activités ainsi que la mise en place de mécanismes permettant leur financement pérenne ;
- des dispositions réglementaires encadrant et sécurisant les transactions commerciales et qui garantissent la transparence des échanges et l'équité, la possibilité effective de recours juridiques etc. ;
- des dispositions assurant la sécurité foncière dont les agriculteurs familiaux ont besoin pour investir ; elles doivent limiter la concentration des terres dans les zones à haut potentiel agricole qui se fait souvent au détriment des petits et moyens producteurs ;
- l'institutionnalisation des différents cadres de concertation multi-acteurs par la définition de leur composition, de leur mandat, des recours possibles en cas de non respect des accords passés, etc. ;
- l'organisation de services publics aux agriculteurs ; dotés de ressources humaines et matérielles adéquates, ils doivent fonctionner selon les règles d'un partenariat effectif avec les producteurs ;
- la définition concertée et la mise en œuvre de régulations institutionnelles qui corrigent les défaillances des marchés et qui apportent des réponses aux questions soulevées, notamment, (1) par la concentration des acteurs qui interviennent en amont et en aval de la production (par exemple, multinationales en position de quasi monopole), (2) par les concurrences « déloyales » entre des agriculteurs ayant des niveaux de productivité très différenciés et bénéficiant de soutiens publics et de protections très inégaux ; à noter que les régulations institutionnelles concernent aussi la reconnaissance du rôle des OPR dans la production des biens publics auxquels elles contribuent (sécurité alimentaire, services environnementaux, etc) en plus des fonctions économiques qu'elles assurent ;
- la mise en place de mécanismes institutionnels et financiers permettant la prise en compte (1) du rôle joué par les OPR dans l'approfondissement de la démocratie (réduction des asymétries entre les acteurs, équité dans les relations entre acteurs) et (2) leur contribution aux équilibres sociaux.

⇒ *La construction d'alliances*

La réduction des fortes asymétries qui caractérisent les relations entre le OPR et les acteurs qui constituent leur environnement économique, institutionnel et politique suppose le renforcement des alliances entre les OPR et des acteurs de la société civile ainsi qu'avec certains acteurs du

secteur privé tant pour élargir les processus démocratiques, que pour améliorer le fonctionnement des marchés. L'indispensable renforcement de la société civile passe par des alliances entre les OPR et d'autres acteurs.

À des degrés, certes, variables selon les pays, quatre facteurs sont souvent favorables à la construction de ces alliances.

- La pauvreté n'est pas seulement rurale même si c'est en milieu rural que les pauvres sont les plus nombreux ; la pauvreté urbaine est alimentée par l'importance de l'exode rural qui accroît le chômage et la précarité dans des proportions alarmantes dans nombre de pays.
- Les producteurs agricoles et les consommateurs (urbains et ruraux) ont des intérêts qui peuvent être convergents en ce qui concerne le fonctionnement des marchés locaux, nationaux et sous-régionaux : préférences alimentaires, qualité des produits, prix, etc.
- Les producteurs agricoles et certains acteurs privés intervenant en aval peuvent avoir des intérêts convergents à moyen terme qu'il peut être utile de renforcer (accès plus régulier à des produits agricoles de qualité, régularité des prix, etc.) ; il peut s'agir de petits transformateurs, commerçants mais aussi d'intermédiaires de taille plus importante, soucieux de construire une relation durable avec les OPR et de prendre en compte leurs intérêts.
- L'avenir de l'agriculture n'intéresse pas seulement les agriculteurs, mais concerne l'ensemble de la société tant en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'emploi, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement que l'aménagement du territoire, la sécurité et la paix civiles.

Des alliances entre les OPR et d'autres organisations de la société civile et certains acteurs du secteur privé permettraient :

- d'accroître l'influence exercée par la société civile sur les pouvoirs publics et leurs agents, sur les élus, aux niveaux local, national ou sous-régional afin (1) de renforcer la cohérence entre les décisions prises dans les différents secteurs de la vie économique et sociale, (2) d'affirmer la nécessité pour les pouvoirs publics de rendre compte de leurs décisions et de leurs pratiques (3) et d'élargir la démocratie.
- d'améliorer le fonctionnement des marchés, des alliances entre producteurs et consommateurs, entre producteurs agricoles et certains acteurs du secteur privé pouvant, par exemple, renforcer leur pouvoir de négociation avec les macro-acteurs économiques qui contrôlent certains marchés.

Il ne s'agit donc pas d'opposer les agriculteurs familiaux et leurs organisations aux autres types d'acteurs privés qui agissent sur les marchés mais de construire des alliances qui favorisent la correction, par des dispositifs institutionnels, des déséquilibres qui mettent les agriculteurs et les OPR, mais aussi certains acteurs privés, en position très défavorable, vis-à-vis de certaines multinationales notamment.

6 - Des « messages » prioritaires pour le WDR 2008

« *Ce n'est pas une fatalité que l'agriculture produise des pauvres* » (Un participant à l'atelier).

Ce compte-rendu propose une série de 6 messages. Ces messages tentent de reprendre l'essentiel des messages formulés par les participants, repris dans leur intégralité en annexe n°1. Une autre possibilité de formulation des messages a été proposée par les représentants du MAP : elle figure en annexe 2.

■ Message 1

Les organisations paysannes et rurales jouent et peuvent jouer un rôle clé accru dans la transformation des agricultures familiales, à condition qu'elles soient considérées comme des acteurs à part entière dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de développement agricole et rural, et non comme des instruments de politiques conçues et mises en œuvre sans concertation avec elles.

Les agricultures familiales, dans leur diversité, sont la forme d'organisation de l'agriculture la plus répandue dans le monde ; leur contribution est, et demeurera importante dans la production de biens destinés aux différents marchés et elle est essentielle pour la production des biens publics que sont la sécurité alimentaire des familles rurales, la gestion durable des ressources naturelles de l'aménagement des territoires et la réduction de la vulnérabilité des ruraux aux chocs. Dans une période marquée par une transformation du contexte de l'activité agricole, les organisations paysannes et rurales, qui regroupent très majoritairement des petits et moyens producteurs familiaux, jouent un rôle important et peuvent jouer, à l'avenir, un rôle central dans une modernisation des agricultures familiales qui soit au service du développement ainsi que dans la définition et l'accompagnement des transitions qui sont indispensables pour garantir la paix et la sécurité civiles et une meilleure maîtrise des migrations, notamment internationales.

Cependant, en tant que structures d'intermédiation entre les agriculteurs et les autres acteurs de la société civile, les organisations paysannes et rurales ne peuvent être considérées comme de simples instruments pour la mise en œuvre de politiques définies sans concertation avec elles ; elles perdraient leur légitimité sociale et leur efficacité en termes de résultats économiques.

Les organisations paysannes et rurales sont et doivent être considérées par les autres acteurs (économiques, politiques et institutionnels) comme des acteurs à part entière ; elles doivent bénéficier (1) d'une reconnaissance institutionnelle pour la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de développement agricole et rural, favorables aux pauvres et (2) de la reconnaissance des fonctions qu'elles assurent dans la production de biens marchands nécessaires à la croissance, de biens publics, indispensables au développement durable et à l'équilibre des sociétés.

■ Message 2

L'efficacité des OPR, dans les différentes fonctions qu'elles assurent, sera considérablement accrue si les décisions prises et les modalités de leur mise en œuvre reposent sur des compromis négociés, aux niveaux pertinents, entre les OPR et les autres acteurs économiques, institutionnels et politiques.

La capacité des OPR à impulser des changements dans les pratiques des agriculteurs familiaux (qui sont des acteurs économiques indépendants) dans la perspective d'un développement durable, favorable aux pauvres, suppose que les relations entre les OPR et les autres acteurs s'inscrivent dans une logique de concertation et de construction de compromis négociés, aux niveaux local, régional, national et régional :

- les accords négociés entre les OPR et les autres acteurs économiques privés au sein des filières, doivent prendre en compte les avantages comparatifs des parties concernées et leurs intérêts respectifs, ceux-ci étant appréhendés dans une perspective qui dépasse le seul court terme.
- la collaboration des OPR avec des services publics dotés des ressources nécessaires et qui assurent des fonctions transversales (recherche, vulgarisation, information, formation, etc.) est indispensable à la promotion des agriculteurs pauvres ; l'objectif est de construire des relations équilibrées qui répondent aux questions de court terme que se posent les agriculteurs mais qui leur permettent aussi d'anticiper.
- la définition de relations négociées entre les collectivités locales et les OPR paraît essentielle pour impulser des dynamiques de développement territorial et devrait concerner la répartition des tâches, la recherche de complémentarités et la création de synergies.

La concertation et la recherche de compromis négociés sont essentielles à l'échelon national et sous-régional avec les différents centres de décision institutionnels et politiques. (cf. infra)

■ Message 3

Etant donné l'importance des échelons national et sous-régional dans la définition d'un projet de transformation de l'agriculture, qui soit au service du développement durable et permette de réduire la pauvreté, les OPR doivent influencer sur les processus d'élaboration des politiques publiques, sur les modalités de leur mise en œuvre et être parties prenantes des dispositifs d'évaluation de leur impact.

Le niveau national reste un niveau de décision essentiel : d'une part, les engagements supra nationaux sont pris par les Etats nationaux et, d'autre part, la capacité des agriculteurs à valoriser les opportunités offertes par la globalisation et à lever les contraintes qui en découlent, dépend en grande partie des politiques publiques nationales et, de plus en plus souvent, sous-régionales.

A l'échelon national, « une politique agricole et rurale favorable aux agricultures familiales est une source de progrès pour les agriculteurs et aussi pour l'ensemble de la société » ; cela suppose que soient revus les processus d'élaboration des politiques publiques et que soient mis en place des cadres de concertation OPR/pouvoirs publics fonctionnant de manière transparente et équitable et permettant :

- la définition négociée d'orientations générales de moyen et long terme pour le secteur agricole et rural, et l'identification de priorités ;
- l'élaboration concertée des instruments de politique agricole nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies ;
- la définition concertée des mécanismes organisant le partenariat avec les OPR et permettant la mise en œuvre des orientations et instruments élaborés ;
- la mise en place négociée de mécanismes permettant la participation des OPR au suivi et à l'évaluation des programmes mis en œuvre.

Au-delà de la politique agricole, les OPR peuvent avoir une contribution importante pour la mise en cohérence des politiques et programmes sectoriels spécifiques concernant le milieu rural : programmes d'infrastructures rurales (en relation avec les collectivités locales), programmes spécifiques visant la réduction de la pauvreté, programmes de gestion des ressources naturelles, programmes de formation, etc.

Au fur et à mesure qu'elles se structurent à l'échelon sous-régional, les OPR doivent être associées à la définition des politiques agricoles sous-régionales, selon des mécanismes définis de façon concertée avec les pouvoirs publics.

Il est clair que la possibilité pour les OPR d'influer sur la définition des politiques publiques et de jouer un rôle dans leur mise en œuvre est très variable selon les pays : degré de structurations et compétences très variables des OPR (cf. message 6) ; contexte politique plus ou moins démocratique ; etc.

■ Message 4

L'amélioration et la pérennisation des résultats des OPR sont étroitement liées à la construction d'un environnement institutionnel qui soit plus favorable aux initiatives des agriculteurs familiaux et de leurs organisations.

Les résultats contrastés qu'obtiennent les OPR dans les différents domaines où elles interviennent, s'expliquent en grande partie par le contexte économique et institutionnel dans lequel elles agissent et qui est le plus souvent très défavorable à leurs initiatives : défaillance des pouvoirs publics dans la correction des imperfections des marchés ; désorganisation des services aux agriculteurs qui se réorganisent à des rythmes variables selon les pays et les régions ; infrastructures insuffisantes ; faible prise en compte des fonctions non marchandes qu'elles assurent et qui sont indispensables à leur efficacité économique ; etc.

Les dispositifs institutionnels qu'il s'agit de construire et les règles à élaborer sont étroitement liées aux politiques agricoles et rurales et en sont des instruments indispensables pour traduire les orientations définies dans la pratique. Les OPR devraient être étroitement associées à l'élaboration de ces dispositifs et règles qui devraient concerner notamment : (1) la définition de statuts juridiques adaptés à la diversité des OPR et de leurs activités ; (2) des dispositions réglementaires encadrant les transactions commerciales ; (3) des dispositions assurant la sécurité foncière des agriculteurs familiaux ; (4) l'institutionnalisation des différents cadres de concertations multi acteurs ; (5) l'organisation des services publics, leur fonctionnement et leur dotation en ressources ; (6) des régulations institutionnelles qui rendent les marchés plus favorables aux pauvres ; il s'agit notamment de régulations concernant la concentration des acteurs qui interviennent en amont et en aval de la production, les concurrences « déloyales » entre des agricultures ayant des niveaux de productivité très différenciés et bénéficiant de soutiens publics et de protections très inégaux, etc. ; les régulations institutionnelles doivent aussi permettre aux OPR d'assurer leur rôle dans la production de biens publics et dans les équilibres sociaux.

■ Message 5

Le renforcement des capacités internes des OPR constitue une priorité dès lors qu'il conditionne l'efficacité durable des actions techniques et économiques qu'elles mènent et améliore leur contribution à la production de biens publics ; il doit s'accompagner de façon concomitante d'un renforcement des capacités des administrations à organiser et nourrir le dialogue avec les OPR et à rendre compte de leur action.

La montée en puissance des OPR et les nombreux résultats qu'elles obtiennent ne doit pas occulter le fait que leur niveau de structuration et leurs performances sont très variables selon les pays et parfois les régions.

Trois points paraissent essentiels au renforcement institutionnel des OPR :

- la mise en place des mécanismes de financement pérennes qui leur permettent de fonctionner sans que se créent de nouvelles dépendances ;

- le soutien, dans la durée, de programmes nationaux et sous-régionaux de formation, d'échanges d'expérience et de consultation inter - OPR ;
- la négociation avec les OPR des programmes d'appui extérieurs.

L'efficacité durable des OPR suppose aussi :

- un renforcement des compétences des administrations et l'instauration de nouvelles relations avec les OPR qui soient basées sur le dialogue et la concertation ;
- l'approfondissement de la démocratie dans les pays où le contexte politique reste peu favorable aux OPR, et plus généralement, aux initiatives du secteur privé et de la société civile.

■ Message 6

La réduction des asymétries qui caractérisent les relations entre les OPR et d'autres acteurs de leur environnement économique, institutionnel et politique suppose la construction d'alliances tant pour élargir les processus démocratiques, que pour améliorer le fonctionnement des marchés.

L'expérience montre que plusieurs types d'alliances peuvent se révéler utiles.

- Des alliances entre les OPR et d'autres acteurs de la société civile qui se structurent progressivement (consommateurs mais aussi certains acteurs du secteur privé qui ont des intérêts convergents avec les agriculteurs familiaux) ; elles peuvent permettre d'accroître le poids des OPR dans les processus de prise de décision au niveau national et sous-régional.
- L'expérience de nombre de pays de l'OCDE montre l'intérêt pour les OPR de mobiliser les élus (au niveau local, national et parfois sous-régional) et à « faire passer des messages » débouchant sur les dispositions législatives et réglementaires favorables aux agriculteurs familiaux ainsi que sur une meilleure allocation des ressources publiques.
- Des alliances entre les OPR, la société civile et les pouvoirs publics renforcent, pour leur part, la capacité des Etats à peser sur l'agenda international afin (1) de permettre un accès plus équitable des petits producteurs aux marchés, et (2) pour faire reconnaître le rôle des agricultures familiales dans la production de biens publics et, de façon plus générale, (3) pour définir des règles commerciales qui soient en cohérence avec les Objectifs du Millénaire.

Dans un contexte devenu très complexe et très instable, les stratégies d'alliances ne peuvent pas être conçues de façon dichotomique (les agriculteurs familiaux et leurs organisations versus le secteur privé ou l'Etat par exemple) et doivent se construire à plusieurs échelles :

- les asymétries entre, d'une part, les agriculteurs et leurs organisations et d'autre part, les acteurs institutionnels et politiques poussent à des alliances au sein de la société civile pour peser sur les pouvoirs publics ;
- le poids qu'acquière certains acteurs économiques du fait des processus de concentration (multinationales) justifie des alliances entre les OPR, certains acteurs privés et les pouvoirs publics ;
- les asymétries qui caractérisent les relations entre les pays, dans les négociations internationales, poussent à des alliances (au niveau national et sous-régional) entre la société civile, l'Etat et certains acteurs privés afin (1) de peser sur l'agenda global (négociations internationales), (2) d'influer sur les accords commerciaux bi-latéraux et (3) de réguler la constitution de macro-acteurs économiques qui se trouvent parfois en situation de quasi monopole.

7 - La contribution des OPR au débat sur la première version du WDR, début 2007

■ Cette question a été abordée dès la deuxième séance de l'atelier (30 octobre 2006)

Présentation du calendrier d'élaboration du WDR 2008, des consultations et de la mise en débat (A. de Janvry).

- La première version sera disponible en janvier 2007 ;
- Les réactions des OPR au rapport devront avoir lieu entre janvier et février 2007 ;
- Les OPR pourraient aussi participer aux consultations prévues en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine ;
- Après juin, 2007, le rapport (2^e version) pourrait être utilisé pendant la phase de diffusion à l'échelon sous-régional : des consultations électroniques peuvent avoir lieu.

Les OPR ont souligné la nécessité d'organiser la réflexion pour réagir à la première version du rapport.

Le FIDA et le MAE ont exprimé leur intérêt à appuyer les OPR dans leur réflexion sur la première version du rapport.

Un groupe de travail a été mis en place ; il était composé de représentants paysans des organisations sous-régionales présentes à l'atelier et devrait formuler des propositions.

■ Les propositions retenues

Le groupe de travail mis en place et auquel ont contribué des représentants du MAE et du FIDA a rendu compte le mardi 31 octobre, en réunion plénière des propositions auxquelles il avait abouti. Suite au débat qui a eu lieu, il a été retenu ce qui suit :

- la première version du WDR, en anglais, sera mise à la disposition des OPR entre le 15 et 20 janvier 2007 ;
- les réseaux sous-régionaux d'OPR travailleront sur le rapport ;
- un atelier réunira des représentants des réseaux sous-régionaux d'OPR à Dakar, fin février 2007, en présence d'un représentant de l'équipe de rédaction du WDR.

Le FIDA soutiendra le processus de réflexion des OPR sur le WDR 2008 et d'autres contributions sont prévues, de la part du MAE notamment.

Les modalités concrètes de mise en œuvre du processus retenu seront définies rapidement ; elles concernent (1) les termes de référence précis pour chacune des étapes du processus (travail des organisations sous-régionales, programme de l'atelier de Dakar), (2) le budget nécessaire, etc.

A cette occasion, il a été rappelé que l'atelier de Paris ferait l'objet d'un compte-rendu, rédigé par le CIRAD ; les OPR sont appelées à y réagir, à le compléter, etc.

ANNEXES

Annexe 1

Messages proposés par les participants

La dernière session de travail de l'atelier de Paris a été ouverte par une table ronde composée de représentants des réseaux d'OPR des différentes régions présentes (trois continents). Cette annexe reprend la synthèse des contributions faites par ces responsables paysans suivie des messages proposés par l'ensemble des participants à l'occasion d'un tour de table.

■ Messages des responsables paysans constituant la table ronde

- Il faut créer un environnement incitatif qui permette la consolidation et le renforcement des organisations afin de les rendre capables de mener des actions en faveur d'une agriculture familiale entreprenante et durable en vue d'une réduction de la pauvreté. Il faut aider à la formalisation des cadres de concertation entre Etat, OPR et partenaires au développement pour construire, à travers des relations négociées, une vision politique et stratégique commune et une interpellation mutuelle dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques. (PROPAC).
- La Banque mondiale doit respecter les cadres de politique agricole et rurale qui ont été négociés dans les pays où elle intervient. La Banque mondiale doit considérer que le renforcement des OPR est un objectif transversal à la plupart des interventions en milieu rural. La Banque mondiale doit faciliter la participation des différents acteurs en particulier des OPR à la négociation des politiques : pour cela, des appuis et de l'expertise permettent aux OPR de mieux s'insérer dans les concertations et de formuler des propositions plus claires. La Banque doit reconnaître que les OPR existent et investir dans le renforcement de leurs capacités (EAFF).
- *RPOs are at different levels of development in their organizational life cycle with different capacities and requirements in terms of support needed. There should not be "one size fits all" approach to providing development support to RPOs. RPOs provide services of "public good" nature. There is therefore a need to provide some kind of public support towards them. (SACAU)*
- Les agricultures familiales et les organisations qui les soutiennent sont le moyen le plus important pour éradiquer la pauvreté. La Banque mondiale pourrait prendre la tête d'une coalition pour accompagner les Etats et les ensembles sous-régionaux dans la définition de politiques et de stratégies de transformation des agricultures, négociées avec les OPR. Si le WDR 2008 peut aboutir à cela, ce sera un progrès (ROPPA).
- *Challenge for the Bank and all stakeholders to design policies for RPOs' capacity building to implement programs aimed at improving the income of farmers. In all consultations with rural people, ensure that RPOs enjoy enough capacity to consult, analyse the situations and prepare agreed proposals to negotiate (AFA).*
- Le rôle des OPR est sous-estimé dans la version actuelle du WDR. Nous avons besoin d'une agriculture avec des agriculteurs, une agriculture à visage humain ; la Banque mondiale doit appuyer l'agriculture en chair et en os et non les multinationales qui n'ont pas besoin d'appuis. Il faut prendre en compte la question environnementale ; mutiler la nature c'est comme perforer la barque dans laquelle on se trouve. Il faut définir une politique agricole en faveur des pauvres ; cela signifie notamment ne pas donner de terres à ceux qui en ont déjà beaucoup. La Banque mondiale peut avoir un rôle important en matière de formation, de santé, d'éducation mais il est important que ses appuis ne créent pas de nouvelles dettes externes pour nos pays. Il faudrait que

la Banque mondiale relègue le néolibéralisme dans le grenier des échecs et prenne en compte la diversité des situations (COPROFAM).

➤ *Que Banque mondiale propicie y canalice el apoyo economico a los campesinos y a la gestion de las organizaciones. Que el aporte de las OCR al desarrollo de nuestros paises al mundo se capitalice en el informe del BM para que lo conozca todo el mundo y que sepan la importancia de las OCR los gobiernos que nos critican. Que nos apoyen en crear capacidades (sobre todo para los jovenes) en la mejor definicion de politicas de desarrollo económico, social, cultural... Que se reconozca el papel de los agriculturas familiares y de las organizaciones en nuestra soberania alimentaria, tema intrinseco de la seguridad nacional (Mesa Nacional Campesina).*

■ Messages des autres participants de l'atelier

- Il faut une reconnaissance et un soutien direct aux processus de développement des OPR comme clés de voûte du développement agricole et rural et de la gestion durable de l'environnement.
- La Banque mondiale doit faciliter l'élaboration de politiques agricoles négociées avec les OPR. Pour cela, il convient d'aider les OPR à construire des propositions fortes, à les défendre et à participer à la définition et à la mise en œuvre de dispositifs de suivi évaluation des politiques. La Banque mondiale a plusieurs pieds, comme le crabe ; plus de synergies entre les différents domaines d'action sont souhaitables.
- Il faut créer plus de cohérence et de synergie entre les différentes interventions de la Banque mondiale en matière de développement rural, d'infrastructures, de décentralisation, de gestion des ressources naturelles, d'agriculture, d'appui aux OPR...
- Seuls des acteurs forts peuvent faire des processus forts ; cela suppose le renforcement des acteurs qui débouche sur une responsabilité partagée par tous les acteurs.
- L'agriculture doit être placée en haut de l'agenda car elle est et va être plus encore au cœur des problématiques globales que sont la pauvreté, les migrations, l'eau, les sols... S'intéresser au développement de l'agriculture, l'aider à se développer, c'est aussi promouvoir la paix dans le monde. Malgré leur importance, il n'y a pas que les marchés à l'exportation ; les marchés locaux, sous-régionaux peuvent être développés. Il s'agit de construire des cohérences entre les pays de l'OCDE et les autres et non de les opposer.
- C'est un enjeu majeur de s'intéresser à la Réforme agraire en Amérique latine mais aussi en Afrique. Les OPR ont un rôle économique, social et institutionnel fondamental qui n'est pas mesurable avec des critères exclusivement économiques.
- Il est nécessaire d'accompagner les initiatives des OPR dans la durée. Il est important d'investir dans des services agricoles pérennes cogérés par les OPR et l'Etat.
- Les innovations techniques nécessaires aux petits producteurs pour exploiter les ressources de croissance sont conditionnées par des innovations institutionnelles négociées ; c'est là que le sous-investissement est le plus important. Il faut investir beaucoup plus dans les moyens d'autonomie des OPR de manière à leur permettre de négocier des innovations institutionnelles génératrices d'innovations techniques et économiques en faveur de l'agriculture familiale.
- On ne peut pas prétendre appréhender la complexité de la réalité avec des catégories comme l'agriculture, les paysans et les OPR. Il faut utiliser des subdivisions plus pertinentes. Un cadre conceptuel qui voit dans les inégalités du monde le résultat de dysfonctionnements (market failures) passe à côté des rapports de force qui en sont la cause. Il faut adopter un autre cadre conceptuel qui prenne en compte les rapports de force.

- WDR est une grande opportunité qui ne s'est pas présentée depuis 1982. Le rapport se centre beaucoup sur les opportunités économiques mais on ne peut pas faire l'économie d'un plaidoyer politique. Le rapport ne devrait-il pas se centrer sur la place de l'agriculture dans les sociétés ? Peut-on vraiment se passer d'un plaidoyer politique si la prochaine opportunité est dans 25 ans ?
- Les problèmes critiques sont le dumping, les nouvelles barrières. L'UE utilise le démantèlement de leurs aides comme un argument de négociations avec les autres pays. La dérégulation des marchés fait que le lait est plus cher que le coca ; le coût social et environnemental d'un produit devrait être inclus dans son prix.
- Les OPR sont des acteurs centraux des stratégies de développement et ne peuvent être assimilées à un simple moyen de production. La place, le rôle et les fonctions assurées par l'agriculture font qu'une « bonne politique agricole est favorable pour les agriculteurs et pour tous ». Etant donné le poids économique et social de l'agriculture, son rôle dans la structure de l'emploi, l'agriculture est le secteur d'absorption principal de la main-d'œuvre et en particulier pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Les pirogues qui arrivent aux Iles Canaries sont pleines de gens qui disent « Barcelone ou la mort »... a Banque mondiale devrait mettre l'accent sur les pays où la population agricole reste majoritaire.
- La reconnaissance du rôle important des agricultures familiales et de leurs organisations dans la lutte contre la pauvreté doit impliquer de replacer l'agriculture et notamment l'agriculture familiale au cœur des politiques agricoles nationales et régionales et de définir un mécanisme de financement durable des différentes fonctions des OPR.
- Les OPR jouent un rôle central pour amortir les chocs et les crises mais aussi pour innover. L'Etat et le secteur public doivent jouer un rôle important ; l'environnement, la réduction de la pauvreté, plus d'équité sont des questions qui doivent pousser la Banque mondiale à faire des investissements dans le secteur public. Les agriculteurs ont besoin d'un Etat/arbitre et qui fournit des services.
- Le développement territorial passe par de nouvelles relations entre l'Etat, les marchés et la société civile.
- Le renforcement des OPR peut réduire la pauvreté.
- L'agriculture à visage humain est indispensable à la réduction de la pauvreté ; la réflexion sur l'agriculture ne doit pas s'éloigner de l'objectif de réduction de la pauvreté.
- Il est nécessaire que la Banque mondiale encourage les Etats à créer l'environnement institutionnel, législatif et professionnel qui est nécessaire pour favoriser les échanges intra nationaux et régionaux des produits agricoles.
- Des mécanismes de financement pérennes sont indispensables aux OPR.
- Les agriculteurs ont montré leurs capacités... Pour la Banque mondiale cela vaut la peine d'investir sur les OPR car ce sont elles qui sont le mieux à même de rentabiliser les investissements. Il ne faut pas imposer des politiques publiques aux OPR mais les négocier réellement avec elles.
- La valorisation des savoirs endogènes est indispensable.
- La multifonctionnalité des agricultures induit la multifonctionnalité des OPR ; leur impact doit prendre en compte les aspects quantitatifs et qualitatifs.
- Les OPR émergent comme des acteurs souvent vulnérables qui jouent un rôle de médiation en représentant les agriculteurs. Elles doivent être accompagnées et renforcées ; des cadres de concertation doivent être mis en place pour qu'elles puissent faire entendre leur voix, exprimer des contre-pouvoirs dans les questions relatives à la sécurité alimentaire, à la gestion des marchés, à la gestion des ressources naturelles, etc.

- Des OPR existent à tous les niveaux ; il s'agit de les accompagner pour renforcer leurs ressources humaines ; aider à la formation des leaders et des salariés des OPR.
- Il faut renforcer le rôle des OPR dans les domaines des migrations, de l'environnement, de la pauvreté, de la croissance soutenable. Cela pose aussi la question des rapports de force.
- Il faut renforcer les OPR pour qu'elles soient des partenaires de poids vis-à-vis de l'Etat et des autres acteurs. Il ne faut pas oublier que lorsque l'Etat n'est pas opérationnel, les OPR se substituent aux pouvoirs publics pour offrir des services.
- La question foncière est centrale.
- Les ODM ne sont pas atteints, la pauvreté n'a pas été éliminée ; on ne peut pas continuer comme cela et il faut chercher une autre façon de faire. Le rapport de Paris sur l'efficacité de l'aide a souligné l'importance des processus participatifs. Le rôle central des petits producteurs a été souligné, cela renvoie à des questions essentielles : le foncier, des instruments de marché efficaces, la nécessité que les agriculteurs ne perdent pas le bénéfice de leur travail, etc. Quand les agriculteurs sont au centre, les résultats sont là ; cela doit pousser au renforcement de leurs capacités et à une meilleure régulation des marchés. Pourquoi ne pas faire confiance aux agriculteurs ?
- Il est indispensable de reconstruire des outils statistiques pour fonder les politiques sur une meilleure connaissance des réalités en milieu rural. L'impact des OPR n'est pas seulement quantitatif et les sciences sociales doivent progresser pour aider à prendre en compte les dimensions qualitatives de l'impact des OPR sur les conditions de vie de ses habitants.

Annexe 2

Proposition alternative pour la formulation des messages

Ludovic LARBODIERE et Anne-Sophie CERISOLA

Ministère de l'agriculture et de la pêche

■ Message 1

Les OPR sont des acteurs légitimes qui exercent de multiples fonctions clés :

- économiques : accès des producteurs au marché, production de biens marchands nécessaires à la croissance, actions techniques et économiques, fourniture de services à la production individuelle, etc. ;
- sociales : production de biens publics indispensables au développement durable et à l'équilibre des sociétés, etc. ;
- politique : concertation avec les autres parties prenantes, en particulier les acteurs publics (administrations) et autres acteurs privés de la société civile, participation aux processus de prise de décision, etc...

■ Message 2

Les OPR ne pourront exercer ces fonctions avec une efficacité accrue que si elles bénéficient : d'une reconnaissance institutionnelle, et d'un renforcement de leurs capacités :

RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

Les dispositifs institutionnels qu'il s'agit de construire et les règles à élaborer sont étroitement liés aux politiques agricoles et rurales et en sont des instruments indispensables pour traduire les orientations définies dans la pratique. Les OPR devraient être étroitement associées à l'élaboration de ces dispositifs et règles qui devraient concerner notamment : (1) la définition de statuts juridiques adaptés à la diversité des OPR et de leurs activités ; (2) des dispositions réglementaires encadrant les transactions commerciales ; (3) des dispositions assurant la sécurité foncière des agriculteurs familiaux ; (4) l'institutionnalisation des différents cadres de concertations multi acteurs ; (5) l'organisation des services publics, leur fonctionnement et leur dotation en ressources ; (6) des régulations institutionnelles qui corrigent les défaillances des marchés (par exemple concentration des acteurs qui interviennent en amont et en aval de la production, concurrences « déloyales » entre des agricultures ayant des niveaux de productivité très différenciés et bénéficiant de soutiens publics et de protections très inégaux, etc.) et qui permettent aux OPR d'assurer leur rôle dans la production de biens publics et dans les équilibres sociaux ;

RENFORCEMENT DE LEURS CAPACITES

Trois points paraissent essentiels au renforcement institutionnel des OPR :

- la mise en place des mécanismes de financement qui leur permettent de fonctionner sans que se créent de nouvelles dépendances ;

- le soutien, dans le durée, de programmes nationaux et sous-régionaux de formation, d'échanges d'expérience et de consultation inter - OPR ;
- la négociation avec les OPR des programmes d'appui-extérieurs.

L'efficacité durable des OPR suppose aussi :

- un renforcement des compétences des administrations et l'instauration de nouvelles relations avec les OPR qui soient basées sur le dialogue et la concertation ;
- l'approfondissement de la démocratie dans les pays où le contexte politique reste peu favorable aux OPR.

■ Message 3

Etant donné l'importance des échelons national et sous-régional dans la définition d'un projet de transformation de l'agriculture, qui soit au service du développement durable et permette de réduire la pauvreté, les OPR doivent influencer sur les processus d'élaboration des politiques publiques, sur les modalités de leur mise en œuvre et être parties prenantes des dispositifs d'évaluation de leur impact.

L'action des OPR pourra alors s'exercer aux trois niveaux pertinents, national, sous-régional et international.

Le niveau national reste un niveau de décision essentiel : d'une part, les engagements supra nationaux sont pris par les Etats nationaux et, d'autre part, la capacité des agriculteurs à valoriser les opportunités offertes par la globalisation et à lever les contraintes qui en découlent, dépend en grande partie des politiques publiques nationales et, de plus en plus souvent, sous-régionales.

A l'échelon national, « une politique agricole et rurale favorable aux agricultures familiales est une source de progrès pour les agriculteurs et aussi pour l'ensemble de la société » ; cela suppose que soient revus les processus d'élaboration des politiques publiques et que soient mis en place des cadres de concertation OPR/pouvoirs publics fonctionnant de manière transparente et équitable et permettant :

- la définition négociée d'orientations générales de moyen et long terme pour le secteur agricole et rural, et l'identification de priorités ;
- l'élaboration concertée des instruments de politique agricole nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies ;
- la définition concertée des mécanismes permettant la mise en œuvre, en partenariat avec les OPR, des orientations et instruments élaborés ;
- la mise en place négociée de mécanismes permettant la participation des OPR au suivi et à l'évaluation des programmes mis en œuvre.

Au-delà de la politique agricole, les OPR peuvent avoir une contribution importante pour la mise en cohérence des politiques et programmes sectoriels spécifiques concernant le milieu rural : programmes d'infrastructures rurales (en relation avec les collectivités locales), programmes spécifiques visant la réduction de la pauvreté, programmes de gestion des ressources naturelles, programmes de formation, etc.

Au fur et à mesure qu'elles se structurent à l'échelon sous-régional, les OPR doivent être associées à la définition des politiques agricoles sous-régionales, selon des mécanismes définis de façon concertée avec les pouvoirs publics.

Il est clair que la possibilité pour les OPR d'influer sur la définition des politiques publiques et de jouer un rôle dans leur mise en œuvre est très variable selon les pays : degré de structurations et compétences très variables des OPR (cf. message 6) ; contexte politique plus ou moins démocratique ; etc.

La réduction des asymétries qui caractérisent les relations entre les OPR et d'autres acteurs de leur environnement économique, institutionnel et politique suppose la construction d'alliances tant pour élargir les processus démocratiques, que pour améliorer le fonctionnement des marchés.

La construction d'alliances entre l'Etat, les OPR et d'autres acteurs de la société civile est nécessaire pour influencer sur l'agenda international afin (1) de permettre un accès plus équitable des petits producteurs aux marchés, et (2) pour faire reconnaître le rôle des agricultures familiales dans la production de biens publics et, de façon plus générale, (3) pour définir des règles commerciales qui soient en cohérence avec les Objectifs du Millénaire.

Dans un contexte devenu très complexe et très instable, les stratégies d'alliances ne peuvent pas être conçues de façon dichotomique (en agriculteurs familiaux et leurs organisations versus le secteur privé ou l'Etat par exemple) et doivent se construire à plusieurs échelles :

- les asymétries entre les agriculteurs, les OPR et les acteurs institutionnels et politiques poussent à des alliances au sein de la société civile pour peser sur les pouvoirs publics ;
- le poids qu'acquière certains acteurs économiques du fait des processus de concentration (multinationales) justifie des alliances entre les OPR, certains acteurs privés et les pouvoirs publics ;
- les asymétries qui caractérisent les relations entre les pays dans les négociations internationales, poussent à des alliances (au niveau national et sous-régional) entre la société civile, l'Etat et certains acteurs privés afin de peser sur l'agenda global et de lutter contre la constitution de macro-acteurs économiques qui se trouvent parfois en situation de quasi monopole.

Annexe 3

Programme de l'atelier

LUNDI 30 OCTOBRE 2006

9h00-09h30 : Séance 1 : Introduction

Ouverture de l'atelier (MAE/MAP/FIDA/BM)

Présentation des participants

Objectifs de l'atelier et résultats attendus (BM)

Programme et méthode de travail (Cirad)

09h30-11h00 : Séance 2 : Le projet actuel de WDR (outline)

Présentation (A.de Janvry)

Débat

Modalités de participation des OPR au débat sur la première version du WDR

11h00-11h30 : Pause café

11h30-13h00 : Séance 3 : OPR, renforcement du pouvoir des ruraux et résultats de l'action collective

Introduction : MR. Mercoiret (Cirad) et J. Minla Mfou'ou (CANADEL)

Interventions de responsables d'OPR

Débat

13h00-14h30 : Déjeuner sur place

14h30-16h00 : Séance 4 : OPR et accès aux marchés

Introduction : L. Peppelenbos (KIT) avec des contributions de Pilar Jano (RIMISP) et de V. Achancho (Ministère de l' Agriculture du Cameroun)

Interventions de responsables d' OPR

Débat

16h00-16h30 : Pause café

13h30 -18h00 : Séance 5 : OPR et innovation

Introduction : B. Wennick (KIT)

Interventions de responsables d'OPR

Débat

MARDI 31 OCTOBRE 2006

09h00-10h30 : Séance 6 : OPR, décentralisation et développement local

Introduction : P.M Bosc (CIRAD)

Interventions de responsables d'OPR

Débat

10h30-11h00 : Pause café

11h00-12h30 : Séance 7 : OPR, et politiques publiques

Introduction : D. Pesche (CIRAD)

Interventions de responsables d'OPR

Débat

12h30-14h30 : Déjeuner sur place

14h30-16h00 : Séance 8 : OPR et construction de l'environnement institutionnel

Introduction : Frans van Hoof (Agriterra) avec un contribution de F. Destrait (Inter-Réseaux)

Interventions de responsables d' OPR

Débat

16h00-16h30 : Pause café

16h30 -18h00 : Séance 9 : Synthèse

« WDR : quels messages principaux concernant le rôle des OPR dans le développement agricole et rural ? »

Annexe 4

Liste et coordonnées des participants

Nom	Organisme	Email
ACHANCHO Valantine	Ministère de l'agriculture - CAMEROUN	achancho_va@yahoo.fr
ATANGANA Elisabeth	Présidente PROPAC - Yaoundé - CAMEROUN	cnop_cam2001@yahoo.fr propac_cm@yahoo.fr
BARIS Pierre	Réseau Impact - Paris	baris.p@noos.fr
BOSC Pierre-Marie	Directeur adjoint CIRAD-TERA Montpellier- France	bosc@cirad.fr
CAMARA Mamadou Bengaly	Président du CNU - MALI	reseauhortic07@yahoo.fr
CERISOLA Anne- Sophie	MAP - Paris - France	anne-sophie.cerisola@agriculture.gouv.fr
COLLION Marie- Hélène	Banque mondiale - Washington - USA	mcollion@worldbank.org
DE JANVRY Alain	Banque mondiale - Washington - USA	adejanvry@worldbank.org
DESTRAIT Freddy	Sos Faim - Bruxelles - Belgique	fde@sosfaim.org
DIALLO Thierno Balla	FPFD - GUINEE	fpfd200@yahoo.fr
ELHARIZI Khalid	FIDA - Rome - Italie	k.elharizi@ifad.org
FABE Vicente	Asian Farmers Association - Philippines	afa@asianfarmers.org asiadhrra@asiadhrra.org
HEPELWA Andrew	Mviwata - TANZANIE	mviwata@africanaonline.co.tz ; hepelwa@yahoo.com
JANO Pilar	RIMISP CHILI	piano@vt.edu
KING David	FIPA - Paris - France	David.king@ifap.org
KIRIRO Philip	Président EAFF - Nairobi - KENYA	info@eaffu.org
LABORDIERE Ludovic	MAP - Paris - FRANCE	ludovic.labordiere@agriculture.gouv.r
LASBENNES Florence	MAE - Paris - FRANCE	Florence.LASBENNES@diplomatie.gouv.fr
LEVY Marc	MAE - Paris - FRANCE	Marc.levy@diplomatie.gouv.fr
LONGO Roberto	FIDA - Rome - Italie	r.longo@ifad.org
LOSCH Bruno	Banque mondiale - Washington - USA	losch@cirad.fr
MAMATY Isabelle	FIPA - Paris - France	Isabelle.Mamaty@ifap.org
MERCOIRET Marie- Rose	CIRAD - Montpellier - France	mercoiret@cirad.fr

MINLA MFOU OU Jeanot	Directeur de CANADEL - CAMEROUN	jeanminla@yahoo.fr
MODREGO Félix	RIMISP CHILI	fmodrego@rimisp.org
MONTERROSO Alberto	Directeur de l'OPCION - Chimaltenango - GUATEMALA	albertomm@intelnett.com ; asoopcion@intelnet.net.gt
MORA Hilda	Présidente de la MSC - San Jose - COSTA RICA	mesanac@racsa.co.cr
MUSHTAQ Ahmed	ACDI - CANADA	Mushtaq_ahmed@acdi-cida.gc.ca
NDIAYE Ousmane	Directeur national de l'ASPRODEB - SENEGAL	ousmane.ndiaye@asprodeb.org
Nom	Organisme	Email
OUATTARA Mamadou	Secrétaire permanent de l'APROCA - Bamako - MALI	sp@aproca.net
PEPPELENBOS Lucian	KIT - PAYS-BAS	L.Peppelenbos@kit.nl
PERETTI Pedro	Secrétaire Adjoint de la COPROFAM - Rosario - ARGENTINE	pperetti@faa.com.ar
PESCHE Denis	CIRAD - Montpellier - France	pesche@cirad.fr
POOLE Nigel	WB - Royaume Uni	n.poole@imperial.ac.uk
RIGOURD Christophe	IRAM - Paris	c.rigourd@iram-fr.org
RONDOT Pierre	Banque mondiale - Washington - USA	rondot@cirad.fr
SARR Saliou	CNCR/ASPRODEB - SENEGAL	saliou.sarr@asprodeb.org cncr@cncr.org
SOUHARSE Anne	AFDI - Paris - France	Anne.souharse@afdi-opa.org
SUBSOL Sébastien	MAE - Paris - France	Sebastien.SUBSOL@diplomatie.gouv.fr
SUNGA Ishmael	SACAU - AFRIQUE DU SUD	ishmael.sunga@sacau.org
TRONG BINH Vu	Directeur du RUDEC - VIETNAM	trongbinh@fpt.vn
VAN HOOFF Frans	Agriterra - PAYS BAS	vanHoof@agriterra.org
VINDEL Bruno	MAP - Paris - France	bruno.vindel@agriculture.gouv.fr
WENNINK Bertus	KIT - PAYS-BAS	B.Wennink@kit.nl